



Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027
(Mise à jour avril 2026)
Services aux Autochtones Canada

Numéro de catalogue : R119-1E-PDF

ISSN: 2564-128X

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Services aux Autochtones Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca.

Services aux Autochtones Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street, North Tower
Gatineau, Québec
K1A 0H4

Telephone: 1-800-567-9604

TTY: 1-866-553-0554

Courriel: infopubs@sac-isc.gc.ca

Site web: www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada

Photos: © Environment and Climate Change Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2026.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : 2023 to 2027 Departmental Sustainable Development Strategy (Updated April 2026)

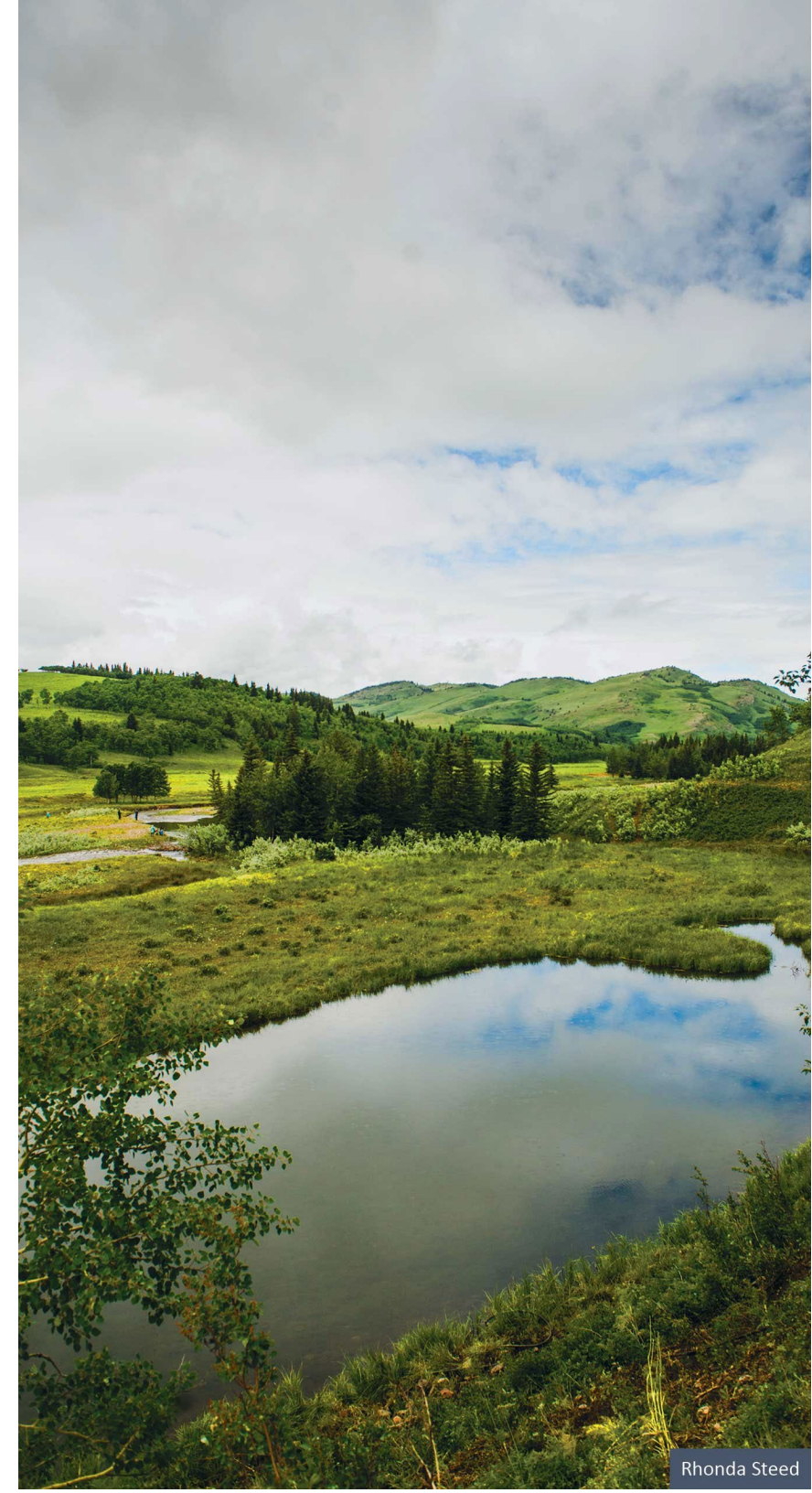
Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, qui vise à rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et imputable devant le Parlement, Services aux Autochtones Canada soutient les objectifs énoncés dans la SFDD par le biais des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023 à 2027 de Services Autochtones Canada. Ce rapport fournit une mise à jour de la stratégie de Services Autochtones Canada pour la période 2025 à 2026.

La *loi fédérale sur le développement durable* énonce également [7 principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes fondamentaux ont été pris en considération et intégrés à la mise à jour de la SMDD 2025 à 2026 de Services aux Autochtones Canada.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable à l'échelle du gouvernement du Canada, cette Stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La stratégie inclut également des initiatives liées aux ODD qui dépassent le cadre de la SFDD afin de contribuer à l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.



SECTION 2

Vision du développement durable de Services aux Autochtones Canada

Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille avec divers partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de qualité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. SAC se concentre sur des secteurs prioritaires clés et sur des services essentiels liés à l'amélioration de la santé, au soutien des familles, à la construction de communautés durables et résilientes, ainsi qu'à l'appui des communautés autochtones dans leur cheminement vers l'autodétermination. Ces priorités s'harmonisent pour garantir que les besoins et les préoccupations des Premières Nations, des Inuit et des Métis soient reconnus et pris en compte.

SAC demeure engagé à contribuer à la stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et à soutenir les priorités du Canada en matière de développement durable. La vision de SAC en matière de développement durable intègre des considérations économiques, sociales et environnementales aux processus décisionnels du ministère et au codéveloppement avec les peuples autochtones. Cela inclut l'intégration des perspectives d'organisations autochtones nationales telles que l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis.

Les fondements du travail de SAC sont guidés par les engagements pris envers les peuples autochtones dans les domaines de la santé, des services à l'enfance et à la famille, de l'éducation, de l'infrastructure et de l'environnement, du développement économique et de la gouvernance. Au cours de l'année 2022 à 2023, SAC s'est concentré sur la manière dont il pourrait combler les lacunes en matière de politiques, de programmes et de données, tout en facilitant le transfert des responsabilités ministérielles vers les communautés autochtones de manière plus efficace. Par conséquent, un nouveau cadre ministériel de résultats a été élaboré pour soutenir l'évolution du programme d'action et de la programmation du gouvernement en tenant compte des priorités des peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Cet engagement renouvelé soutient également le développement durable grâce à une responsabilité fondamentale unique axée sur le bien-être et l'autodétermination des Autochtones.

SAC continuera à veiller à ce que les personnes autochtones éligibles aient accès aux services, à combler les écarts socio-économiques et à traiter les facteurs sociaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des autochtones. SAC travaillera avec les peuples autochtones ainsi qu'avec les provinces et territoires pour mettre en œuvre le transfert progressif de la prestation des services aux organisations autochtones en appui à leur autodétermination.

La Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de SAC fournit un cadre d'action pour lutter contre les changements climatiques, promouvoir des infrastructures modernes et résilientes, garantir l'accès à de l'eau potable salubre et propre, à de l'énergie propre, à des choix alimentaires sains et bâtir des communautés sûres et saines. La SMDD vise à améliorer les résultats en matière de santé et de conditions socio-économiques des communautés autochtones en reconnaissance de leur droit à l'autodétermination. La SMDD s'aligne sur le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable, le Cadre de qualité de vie et le Cadre des résultats relatifs aux genres, et des mesures 2, 5, 6, 11, 13, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, et 26 des [30 actions à prendre d'ici 2030](#) d'ici 2030 de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.

La stratégie de développement durable de SAC s'aligne sur quinze des dix-sept objectifs à long terme identifiés dans la stratégie fédérale de développement durable et les objectifs de développement durable des Nations unies. Le contexte spécifique des objectifs, qui fournit plus de détails sur les politiques et les programmes, sera développé dans le texte d'introduction de la section 4.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, SAC a pris en compte les commentaires sur l'ébauche de la SFDD de 2022 à 2026 partagés lors de la consultation publique tenue de mars à juillet 2022. Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus de la part d'un large éventail de partenaires, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des citoyens canadiens d'âges et d'horizons divers. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Parmi les soumissions reçues, SAC a identifié les priorités et les enjeux suivants en matière de développement durable :

Prioriser l'accès universel à l'eau potable - L'appel en faveur de l'accès à l'eau potable pour les communautés à travers le Canada, en mettant l'accent sur les communautés des Premières Nations, est urgent et nécessite une attention immédiate. Le sentiment exprimé est que si ce problème touchait une grande ville, il serait rapidement traité. Par conséquent, les auteurs des contributions ont préconisé de faire de l'eau potable une priorité absolue. Il est suggéré de fixer des objectifs ambitieux et de viser un accès à 100% à l'eau potable dans toutes les communautés des Premières Nations.

Renforcer la réduction des risques de catastrophe - Les Canadiens ont souligné l'importance d'améliorer les efforts de réduction des risques de catastrophe dans les communautés autochtones et nordiques. Cet objectif peut être atteint grâce à une communication et une collaboration efficaces avec les organisations autochtones locales, les résidents à faible revenu et les communautés marginalisées au Canada.

Leadership autochtone en matière d'énergie renouvelable - Des commentaires ont suggéré que le gouvernement reconnaisse l'autonomie autochtone et soutienne la propriété et le leadership autochtone dans les projets liés à l'énergie renouvelable et à la conservation.

Ce que nous avons fait

La SMDD 2023 à 2027 a pris en compte ces commentaires, ainsi que d'autres domaines prioritaires visant à favoriser la participation et le leadership des autochtones. SAC demeure engagé à éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable en adoptant une approche intégrée afin de garantir que des investissements à long terme soient mis en place pour prévenir l'apparition de nouveaux avis et pour éviter que des avis à court terme ne deviennent des avis à long terme. Au 31 mars 2025, 147 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ont été levés dans les réseaux publics des réserves depuis novembre 2015, tandis que 35 restent en vigueur dans 33 Premières Nations. Le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les communautés et demeure déterminé à mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves le plus tôt possible. Comme indiqué dans l'objectif 6, des initiatives sont en cours pour traiter tous les avis à long terme restants.

La gestion des risques liés aux catastrophes, telle que décrite dans l'objectif 13, qui implique une collaboration entre SAC, les Premières Nations et les partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences. Ce programme soutient les quatre piliers de la gestion des urgences – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – en aidant

Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027 (Mise à jour avril 2026)

les communautés à gérer les catastrophes et à s'en remettre. En atténuant les risques et en les réduisant, le programme vise à minimiser les perturbations causées par les situations d'urgence, favorisant ainsi des communautés plus saines et plus durables.

La stratégie de SAC pour promouvoir l'autonomie autochtone et soutenir la propriété et le leadership autochtone dans les initiatives d'énergie renouvelable dans le cadre de l'objectif 7 s'aligne avec la suggestion reçue. Le ministère continuera à soutenir les efforts des Premières Nations pour passer des combustibles fossiles à des énergies propres, fiables et abordables grâce à une combinaison de projets d'énergie alternative, notamment solaire, hydroélectrique, éolienne et autres. Par exemple, SAC a financé le projet de connexion au réseau électrique du nord de l'Ontario, dirigé et détenu par les Premières Nations (également connu sous le nom de projet de transmission Wataynikaneyap), qui aide 16 communautés éloignées des Premières Nations dans le nord de l'Ontario à se connecter au réseau électrique provincial. SAC continuera également à soutenir les communautés pour qu'elles améliorent et optimisent leurs systèmes énergétiques, identifiés comme prioritaires, grâce à des projets de modernisation et d'efficacité énergétique. En partenariat avec SAC et les provinces, les Premières Nations éloignées proposent des projets de systèmes énergétiques à différents stades de développement, et SAC travaille avec ces Premières Nations pour identifier et obtenir des fonds de diverses sources afin de soutenir ces projets. Les Premières Nations dirigent le développement et la mise en œuvre de leurs projets et en sont propriétaires une fois ceux-ci achevés. Toutes ces actions sont également complétées par le travail du programme de leadership climatique autochtone, qui vise à garantir que les communautés autochtones ont un pouvoir de décision sur les capacités et le financement des mesures d'atténuation du changement climatique, comme les projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats, veuillez consulter [le rapport de consultation de la SFDD](#).

Engagements pour Services aux Autochtones Canada





OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

Contexte de la SFDD:

SAC joue un rôle de premier plan au niveau fédéral en prenant des mesures efficaces pour réduire la pauvreté dans les réserves. Les programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome dans les réserves sont des composantes du filet de sécurité sociale du Canada, similaires aux programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux. Actuellement, SAC travaille à l'amélioration de ces programmes afin de garantir que les Premières Nations aient accès à des programmes et services sociaux adaptés sur le plan culturel et répondant à leurs besoins. Plus précisément, le ministère s'efforce d'apporter des améliorations progressives au programme d'aide au revenu dans les réserves, en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, afin que le programme réponde mieux aux besoins des personnes et des familles dans les réserves et au Yukon. Les programmes urbains de SAC pour les Autochtones contribuent au bien-être socio-économique de la population autochtone urbaine en apportant un soutien financier à un large éventail d'organisations autochtones urbaines. Ces organisations proposent des programmes et des services culturellement adaptés qui soutiennent les populations autochtones urbaines vulnérables et à risque (femmes et filles, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap et jeune). Les efforts de SAC pour offrir et/ou augmenter l'accès à des programmes et services culturellement adaptés et sûrs, et qui contribuent à améliorer les conditions économiques et sociales des populations autochtones, sont conformes à plusieurs articles de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones. SAC continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones afin d'élaborer des solutions qui éliminent les obstacles structurels à l'inclusion économique des Autochtones, favorisent l'emploi et soutiennent la planification et le développement économiques communautaires dirigés par les Autochtones. Ces actions contribueront en fin de compte à la réduction de la pauvreté.

Thème: Réduction de la pauvreté

Cible: D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50% par rapport à son niveau de 2015 (ministre de l'emploi et des Familles)

Stratégie de mise en œuvre: Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté

Mesure ministérielle:

Lutter contre la pauvreté dans les réserves en fournissant un soutien essentiel, notamment en finançant les besoins de base tels que la nourriture, les vêtements, le loyer et les allocations pour les services publics.

Fournir une assistance pour les besoins particuliers, dont les articles ménagers essentiels, les articles personnels et les régimes alimentaires recommandés par les médecins

Offrir un soutien préalable au préemploi et à l'emploi, y compris des formations sur les compétences essentielles et des formations professionnelles, afin d'aider les individus à atteindre l'autonomie

- **Programme:** Aide au Revenu
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Les personnes et les familles à faible revenu vivant dans les réserves et les Premières Nations inscrites au Yukon peuvent recevoir un soutien par le biais du programme d'aide au revenu en dernier recours lorsque toutes les autres sources de financement ont été épuisées. Le programme fournit des fonds aux Premières Nations pour couvrir les frais de subsistance essentiels des personnes admissibles et de leurs familles (c'est-à-dire les personnes qui résident habituellement dans les réserves ou les Indiens inscrits qui vivent au Yukon). Cela soutient les efforts du Canada en agissant comme un filet de sécurité sociale et en fournissant ces soutiens essentiels dans les réserves, offrant ainsi un niveau de stabilité aux participants n'ayant pas d'autres

moyens. Cela établit également un lien clair avec la déclaration des Nations unies article 21 et soutient la mesure 2.14 du plan d'action de la loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (loi sur la déclaration des Nations unies).

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes
 - Indicateur du CIC: Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne
 - Cible du CMI 1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
 - Cible du CMI: ODD 1.2 : D'ici à 2030, réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- **Indicateur de rendement :** Pourcentage des personnes vivant dans des réserves qui reçoivent du soutien par l'entremise de l'aide au revenu
 - **Point de départ:** 30% (2015 à 2016)ⁱ
 - **Cible:** 26% d'ici mars 2027ⁱⁱ

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Veiller à ce que les personnes éligibles à faible revenu aient accès à des mesures de soutien

Mesure ministérielle: Financer la prestation de services d'aide non médicale aux personnes âgées, aux adultes aux prises avec une maladie chronique et aux enfants et adultes ayant un handicap (mental ou physique) et qui habitent dans une réserve, afin de les aider à maintenir leur indépendance au sein de leurs communautés.

- **Programme:** Aide à la vie autonome
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Le Programme d'aide à la vie autonome offre des soins à domicile, un placement familial pour adultes, et des soins en établissement aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou aux personnes souffrant d'un handicap cognitif et/ou physique. Ces mesures de soutien sont accessibles aux personnes à faible revenu admissibles afin de les aider à conserver leur indépendance le plus longtemps possible. Ce programme offre un financement aux Premières Nations qui résident habituellement dans une réserve ou aux Premières Nations inscrites dans le territoire du Yukon, par le biais d'accords de financement négociés pour des soutiens sociaux non médicaux, ainsi que pour la formation et le soutien à la prestation de services afin que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent conserver une indépendance fonctionnelle au sein de leurs communautés d'origine. Le programme soutient les efforts du Canada en fournissant des services essentiels aux personnes sans aucun autre moyen, et est également clairement aligné sur les articles 21.1, 21.2, 22.1 et 24.2 de la Déclaration des Nations Unies
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes
 - Cible du CMI/ODD 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027 (Mise à jour avril 2026)

- Cible du CMI/ODD 1.2 : D'ici à 2030, réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de cas où un résident d'une réserve a été évalué pour l'obtention de services dans le cadre du Programme d'aide à la vie autonome et a obtenu ces services
 - **Point de départ:** 39% (2018 à 2019)ⁱⁱⁱ
 - **Cible:** 99% d'ici mars 2027^{iv}



OBJECTIF 2: SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Contexte de la SFDD:

Dans le cadre de l'initiative Nutrition Nord Canada de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, SAC finance et soutient des activités communautaires d'éducation nutritionnelle dans les communautés nordiques isolées afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement de compétences dans la sélection et la préparation de produits sains achetés dans les magasins d'aliments traditionnels ou du pays, et d'améliorer l'accès à des aliments sains. Les communautés décident des activités à entreprendre en fonction de leurs besoins et priorités locaux.

SAC, en collaboration avec Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), continue d'assurer une fonction de secrétariat pour le groupe de travail sur la sécurité alimentaire entre les Inuit et la Couronne. Le groupe de travail, qui a été créé en 2019, vise à adopter une approche pangouvernementale pour accroître la sécurité alimentaire des Inuit vivant dans l'Inuit Nunangat, en tirant parti de la contribution des partenaires inuit et de plusieurs ministères et organismes fédéraux. Les partenaires inuit sont représentés par les quatre organisations de traités inuit, le Conseil circumpolaire inuit du Canada, Pauktuutit Inuit Women of Canada et le Conseil national de la jeunesse inuite.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord

Mesure ministérielle: Appuyer des activités communautaires d'éducation nutritionnelle adaptées dans les communautés isolées du nord admissible afin de mieux faire connaître ce qu'est une alimentation saine, à apprendre à choisir et à préparer des aliments sains traditionnels ou locaux et ceux achetés en magasin, et pour améliorer l'accès à une alimentation saine.

- **Programme:** Bien-être mental et promotion de la santé
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Le soutien continu de SAC à Nutrition Nord Canada contribue à garantir que des activités communautaires d'éducation nutritionnelle sont disponibles dans les communautés nordiques isolées afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement de compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains achetés au magasin et d'aliments traditionnels ou du pays, et d'améliorer l'accès à des aliments sains. Lorsque les communautés mettent en œuvre des initiatives ou des activités d'éducation nutritionnelle, elles contribuent à améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et des habitants du Nord.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Les Canadiens ont accès à une alimentation suffisante, abordable et nutritive
 - Cible du CMI/ODD 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- **Indicateur de rendement :** Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuit proposant des activités d'éducation nutritionnelle
 - **Point de départ :** 97% (2021 à 2022)
 - **Cible :** 100% d'ici mars 2027^v

- **Indicateur de rendement** : Nombre de participants aux programmes et activités d'éducation nutritionnelle
 - **Point de départ** : 32 528 (2021 à 2022)
 - **Cible** : 30 000 d'ici mars 2027^{vi}



OBJECTIF 3: SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Contexte de la SFDD:

SAC a pour objectif de fournir des programmes et des services de santé efficaces, durables et culturellement adaptés qui contribuent à réduire les écarts en matière de santé qui persistent entre les personnes autochtones et non autochtones au Canada. Les objectifs sous-jacents sont de répondre aux besoins en matière de santé des Premières Nations et des Inuit en garantissant la disponibilité et l'accès à des services de santé de qualité en favorisant une plus grande maîtrise du système de santé par les Premières Nations et les Inuit et en soutenant l'amélioration des programmes et des services de santé des Premières Nations grâce à une meilleure intégration, harmonisation et alignement avec les systèmes de santé provinciaux et territoriaux.

SAC finance ou fournit une gamme de programmes et de services de santé aux Premières Nations et aux Inuit, y compris des programmes de santé communautaires visant à soutenir le développement sain des enfants, le bien-être mental et un mode de vie sain.

Animé par l'engagement du gouvernement à soutenir les programmes de bien-être mental, SAC fournit des fonds par le biais de son programme de bien-être mental, en mettant l'accent sur les services communautaires, culturellement pertinents et dirigés par les autochtones, tels que la promotion du bien-être mental, la prévention du suicide, l'intervention en cas de crise et les services de traitement et de prévention de la consommation d'alcool et d'autres drogues. Ces mesures de soutien au bien-être mental sont fortement guidées par des cadres autochtones tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuit et le Guide de sensibilisation et de plaidoyer [« Le guide de sensibilisation et de défense pour un avenir florissant : Répondre à la nécessité d'améliorer les services pour les enfants et les jeunes autochtones, y compris les jeunes 2ELGBTQIA+ »](#). Chacun de ces cadres présente une approche globale et ancrée dans la culture du bien-être mental, qui identifie la nécessité de soutiens spécifiques pour les populations à risque. En mettant en évidence les principaux déterminants sociaux autochtones de la santé, notamment l'autodétermination, la culture, la langue, les traumatismes intergénérationnels, le racisme et la discrimination, et mettre en évidence la collaboration entre tous les secteurs. Ces cadres soutiennent non seulement tous les piliers et objectifs du Cadre des résultats relatifs aux genres, mais sont également conçus pour traiter les impacts et l'expérience des traumatismes et de la violence en fonction du genre.

La connectivité à large bande est essentielle pour la santé numérique et les soins virtuels, mais les connexions internet à haut débit ne sont pas encore accessibles dans toutes les communautés éloignées des Premières Nations. SAC s'est associé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour examiner les nouvelles technologies permettant d'améliorer la vitesse de connectivité Internet. Bien que les satellites en orbite terrestre basse aient été mis en œuvre dans certaines communautés éloignées et isolées, SAC continuera à collaborer avec les organisations de santé numérique et les partenaires des Premières Nations pour mettre en œuvre des améliorations afin de résoudre les interruptions de service dans les établissements de santé communautaires, la surveillance de la santé publique et d'autres services de santé électroniques.

En améliorant l'intégration, l'harmonisation et l'alignement au sein du système de santé canadien, qui comprend un réseau complexe d'autorités sanitaires fédérales, provinciales, territoriales et autochtones (par exemple, l'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique), les objectifs sous-jacents du ministère sont de répondre aux appels des partenaires autochtones en faveur de services de santé équitables, accessibles, financés de manière adéquate et durable, et autodéterminée. Il s'agit notamment de collaborer avec des partenaires afin de transférer la conception, la prestation et la gestion globale des services de santé aux Premières Nations, ainsi que de prendre des mesures pour lutter contre le racisme, la discrimination et la violence systémique au sein du système de santé. Les négociations visant à transférer la conception, la prestation et la gestion globale des services de santé aux Premières Nations se poursuivent, en particulier au Manitoba, où deux accords de principe sous-régionaux ont été signés en 2024 et 2025.

Thème: Santé mentale

Cible: D'ici mars 2027, réduire à 22% au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de trouble mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait (ministre de la Santé)

Stratégie de mise en œuvre: Appuyer les approches de santé mentale fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis

Mesure ministérielle: Continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones pour soutenir les approches du bien-être mental fondées sur les distinctions, menées par les autochtones, pertinentes sur le plan culturel et communautaire pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Il s'agit notamment de continuer à s'inspirer des cadres autochtones tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuit et le guide de sensibilisation et de défense pour un avenir florissant : Répondre au besoin d'amélioration des services pour les enfants et les jeunes autochtones, y compris les jeunes 2ELGBTQQIA+.

- **Programme:** Bien-être mental et promotion de la santé
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** La santé mentale et le bien-être sont liés à l'état de santé général des individus et des communautés autochtones. Les peuples autochtones du Canada sont victimes d'inégalités en matière de bien-être mental par rapport aux non-autochtones en raison des effets historiques et continus de la colonisation, à savoir le racisme, la discrimination, la violence systémique et les traumatismes intergénérationnels. Le Programme de bien-être mental favorise la santé mentale et le bien-être des Autochtones en soutenant les approches de la santé mentale et du bien-être menées par les Premières Nations, les Inuit et les Métis, qui peuvent compléter et compenser le manque d'éléments culturellement sûrs et compétents, ancrés dans la communauté, dans les programmes et services de bien-être mental prioritaires offerts par les provinces et les territoires.

SAC s'emploie à réunir les experts et les communautés en matière de bien-être mental, notamment dans le cadre du sommet national sur le bien-être mental des autochtones, où les meilleures pratiques sont partagées dans le but d'améliorer les services de bien-être mental offerts aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC : Le Canada prévient les causes de décès prématurés
 - Cible du CMI/ODD 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
 - Cible du CMI /ODD 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuit ayant accès à des services d'équipe de bien-être mental
 - **Point de départ:** 81% (2022 à 2023)^{vii}
 - **Cible :** 81% d'ici mars 2027^{viii}

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de SAC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues: Élimination de la tuberculose

Les programmes de santé de SAC visent à améliorer le bien-être des Autochtones et à contribuer à l'ODD 3 en se concentrant sur un mode de vie sain et en éliminant la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030.

SAC collabore avec des partenaires inuit et fournit un soutien continu dans le cadre du budget 2018 et 2023 pour l'élimination de la tuberculose. Le Ministère a aidé l'Inuit Tapiriit Kanatami à élaborer le Cadre inuit pour l'élimination de la tuberculose, qui a guidé l'élaboration de quatre plans d'action régionaux dirigés par les Inuit. L'équipe d'intervention en santé publique de SAC offre un soutien en personne et virtuel lors d'épidémies de tuberculose, y compris dans l'Inuit Nunangat. Des efforts sont en cours pour remédier aux retards dans l'accès aux médicaments antituberculeux qui n'ont pas encore été approuvés au Canada à des voies d'accès alternatives.

- **Program** : Santé publique et prévention des maladies

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition/Cible du CIC : Le Canada prévient les causes de décès prématurés
 - Cible du CIC 3.11 : Éliminer la tuberculose à l'échelle de l'Inuit Nunangat d'ici 2030 et réduire l'incidence de la tuberculose active d'au moins 50% d'ici 2025
 - Indicateur du CIC 3.11.1 : Incidence de la tuberculose par 100 000 habitants dans l'Inuit Nunangat



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte de la SFDD:

Le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations afin que les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves reçoivent une éducation de haute qualité et adaptée à leur culture. SAC s'engage à travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones pour combler l'écart entre les connaissances et les compétences et soutenir le partage des connaissances ainsi que le développement des compétences par le biais de l'enseignement de compétences utiles pour l'emploi, le développement durable et les modes de vie durables. Dans ce cadre, SAC soutient et finance un large éventail de programmes et d'initiatives éducatives conçus pour renforcer les capacités des communautés autochtones. Ces programmes englobent l'éducation de la petite enfance, les projets de recherche, l'échange de connaissances et les initiatives de renforcement des compétences. Ces efforts s'adressent à diverses communautés autochtones, assurant un accès équitable aux opportunités d'éducation et de développement des compétences.

Pour les programmes d'enseignement primaire et secondaire, SAC travaille en collaboration avec les Premières Nations pour élaborer des modèles de transformation, tels que des accords régionaux sur l'éducation, qui abordent les objectifs éducatifs et favorisent le contrôle des Premières Nations sur les services éducatifs autodéterminés. Ces accords définissent des stratégies éducatives développées par les Premières Nations et s'engagent à soutenir la vision des dirigeants des Premières Nations en faveur d'une éducation de haute qualité, culturellement et linguistiquement appropriée pour leurs élèves.

De plus, SAC s'engage à renforcer les compétences essentielles au développement durable au sein des communautés autochtones. En favorisant l'accès à l'éducation et en encourageant le développement des compétences et des capacités, SAC vise à donner aux individus et aux communautés autochtones les moyens de participer aux activités de développement économique. Grâce à ces efforts stratégiques, SAC se dirige vers un avenir où les connaissances et les compétences sont partagées et exploitées pour le mieux-être des communautés autochtones et de la société canadienne dans son ensemble. SAC s'engage à promouvoir le leadership autochtone en matière d'énergie propre, conformément aux liens étroits que les partenaires autochtones entretiennent avec la terre et l'environnement.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Poursuivre le soutien à l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves

Mesure ministérielle: Maintenir le soutien à l'autonomie éducative des Premières Nations, en favorisant une éducation de haute qualité et culturellement adapté dans les réserves. Cela implique des initiatives de collaboration, comme des accords régionaux en matière d'éducation, et des partenariats avec les Premières Nations pour remédier aux disparités éducatives entre les étudiants des Premières Nations et leurs homologues canadiens.

- **Programme:** Éducation primaire et secondaire

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** En avril 2019, le Canada a lancé une nouvelle approche en matière de politique et de financement, élaborée conjointement avec les partenaires des Premières Nations, afin de soutenir l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves résidant habituellement dans les réserves, avec un financement comparable à celui des systèmes éducatifs provinciaux, ainsi qu'un financement supplémentaire pour la langue et la culture, la maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans, les programmes avant et après l'école, l'éducation des adultes et les programmes d'alimentation scolaire pour les élèves des réserves.

Le nombre de Premières Nations signant des accords de transformation de l'éducation est en constante augmentation depuis le début de la transformation de l'éducation en 2019 à 2020, passant de 177 à 207 en 2023 à 2024.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie
 - Cible du CMI/ODD 4.1.1: Taux d'achèvement des études secondaires
 - Cible du CMI /ODD 4.1: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
 - Cible du CMI /ODD 4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage d'élèves des Premières Nations dans les réserves qui graduent de l'école secondaire (*sans délai et avec délais*)
 - **Point de départ:**
 - Sans délai: 26% (2022 à 2023)
 - Avec délais: 44% (2022 à 2023)
 - **Cible (sans délai et avec délais):**
 - Maintenir ou accroître les résultats d'une année à l'autre
- **Indicateur de rendement:** Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif^x
 - **Point de départ:** 206 (2022 à 2023)
 - **Cible:** Maintenir ou accroître les résultats d'une année à l'autre^x

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir les capacités des communautés autochtones

Mesure ministérielle: Améliorer la capacité économique et infrastructurelle en soutenant la formation dirigée par des organisations autochtones et la réussite postsecondaire des étudiants, ce qui permettra aux communautés d'exceller dans la planification, la gestion et l'économie verte des infrastructures.

- **Programme:** Éducation postsecondaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** La réussite des étudiants de l'enseignement postsecondaire est un élément clé pour combler le fossé socio-économique entre les Autochtones et les non-Autochtones et pour améliorer la capacité des communautés autochtones à soutenir et à gérer leurs besoins en matière d'économie, d'infrastructure et d'environnement.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CMI: Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité tout au long de leur vie
 - Cible du CMI 4.2.1: Taux de scolarité au niveau postsecondaire
 - Cible du CMI /ODD 4.3: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
 - Cible du CMI 4.4: D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- **Indicateur de rendement:** Nombre d'étudiants des Premières Nations, Inuit et Métis financés qui obtiennent un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires
 - **Point de départ:**
Premières Nations: 1 664
Inuit: 277
Métis: 713 (2021 à 2022)
 - **Cible:**
Premières Nations: 4 110 d'ici mars 2027
Inuit: 50 d'ici mars 2027^{xi}
Métis: Maintenir ou accroître les résultats d'une année à l'autre^{xii}

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 4 – Éducation de qualité

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues: Investir dans les établissements d'enseignement

Par l'intermédiaire du Programme d'entretien des immobilisations, SAC investi dans les établissements d'enseignement au sein des communautés des Premières Nations, y compris dans de nouvelles constructions ainsi que dans des agrandissements, des rénovations et des réparations majeures aux écoles existantes dans les communautés des Premières Nations. Les investissements dans les établissements d'enseignement soutiennent la création d'environnements d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, favorisant de meilleurs résultats scolaires pour les étudiants vivant dans les réserves. Les écoles sont souvent la pierre angulaire des communautés des Premières Nations, offrant aux élèves un lieu sûr pour apprendre et grandir, et servant de lieu de rassemblement pour des événements communautaires et des activités culturelles.

- **Programme:** Infrastructures communautaires
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - Cible du CMI 4.a : Construire et moderniser des établissements d'enseignement qui tiennent compte des besoins des enfants, des personnes handicapées et des deux sexes et qui offrent un environnement d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace pour tous.



OBJECTIF 5: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Contexte de la SFDD:

SAC s'engage à promouvoir l'égalité des genres et à autonomiser les femmes grâce à une approche multifacettes. Le ministère participe à des campagnes éducatives pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre et met en œuvre des programmes sur mesure pour lutter contre la violence basée sur le genre, en favorisant des environnements plus sûrs et plus inclusifs. SAC soutient activement la participation des femmes à des rôles de leadership, en favorisant les programmes de mentorat, les opportunités de formation et les réseaux de soutien. L'engagement de SAC s'étend à la défense et au renforcement des politiques d'égalité des genres, à la collaboration avec les parties prenantes et à l'alignement sur les accords internationaux tels que l'Agenda 2030. Reconnaissant le lien entre l'égalité des genres et la résilience climatique, les efforts de SAC ne font pas seulement progresser l'objectif de développement durable 5, mais renforcent également la capacité du Canada à faire face aux impacts du changement climatique. L'élimination de la violence fondée sur le genre reste un élément central de la stratégie de SAC, soulignant son engagement à favoriser un avenir plus équitable et durable pour tous.

Thème: Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible: D'ici 2026, au moins 37% des employés dans le secteur de l'environnement et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Industrie)

Stratégie de mise en œuvre: Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes

Mesure ministérielle: Financer et soutenir les femmes entrepreneures autochtones en finançant l'Initiative d'entrepreneuriat des femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF).

- **Programme:** Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** SAC finance l'Initiative pour l'entrepreneuriat des femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement dans le cadre du Programme pour l'entrepreneuriat autochtone (PEA). L'Initiative soutient les femmes autochtones à différentes étapes de leur engagement dans l'entrepreneuriat et investit dans leurs compétences, leur emploi et leur leadership pour surmonter les obstacles auxquels les femmes entrepreneures autochtones sont confrontées. L'initiative propose également une formation anti-préjugée aux institutions financières autochtones et aux agents de soutien aux entreprises afin de garantir que les services et l'environnement sont inclusifs et favorables aux femmes entrepreneures. L'objectif est d'accroître la participation des femmes à l'entrepreneuriat et d'accroître leur indépendance financière. Nous espérons que cela contribuera à son tour à accroître la sécurité socio-économique et l'égalité des genres à long terme, ainsi qu'à faire progresser la réconciliation économique.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
 - Ambition/Cible du CIC 5.2: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
 - Cible du CIC 5.2.1: Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes

- Cible du CMI /ODD 5.1: Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- Cible du CMI /ODD 5.c: Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
- **Indicateur de rendement:** Nombre de microcrédits accordés aux femmes entrepreneures autochtones
 - **Point de départ:** 0 (2021 à 2022)^{xiii}
 - **Cible:** 200 microcrédits sur trois ans^{xiv}
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage d'augmentation du nombre de femmes entrepreneures autochtones accédant au financement par l'intermédiaire d'institutions financières autochtones et de sociétés de capitaux métisses
 - **Point de départ:** 0% (ou 310) (2020 à 2021)^{xv}
 - **Cible:** Augmentation de 50% (ou 465) d'ici 2025^{xvi}

Cible: D'ici 2026, réduire de 5% les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse)

Stratégie de mise en œuvre: Prévenir la violence fondée sur le genre et soutenir les survivants

Mesure ministérielle: Collaborer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la mise en œuvre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones afin de soutenir les victimes de violences

- **Programme:** Services de sécurité et de prévention
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:**
L'Initiative de maisons d'hébergement et de logement de transition pour les Autochtones développe et finance des refuges et des logements de transition pour ceux qui fuient la violence fondée sur le genre, notamment les femmes autochtones et leurs enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+.

L'Initiative donnera lieu à la création d'au moins 38 refuges d'urgence et 50 maisons de transition partout au Canada, y compris dans les zones urbaines et dans le Nord. Ce travail soutient les programmes fondés sur les distinctions visant à protéger les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de la violence fondée sur le genre, comme indiqué dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
 - Cible du CMI /ODD 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage des femmes autochtones qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois
 - **Point de départ:** 17% (2018 à 2019)^{xvii}
 - **Cible:** 16% d'ici mars 2027^{xviii}

- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de demandes de résidence pour la nuit dans des refuges financés par Services aux Autochtones Canada pour des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQIA+ qui sont satisfaites^{xix}
 - **Point de départ:** 78% (2020 à 2021)
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{xx}

Mesure ministérielle: Services de soutien aux communautés autochtones, aux femmes, aux enfants et aux familles partout au Canada, y compris les Premières Nations, les Inuit, les Métis, les populations urbaines et les personnes de diverses identités de genre, grâce à l'Initiative des Voies, ciblant les besoins spécifiques en matière de sécurité et de bien-être des communautés.

- **Programme:** Services de sécurité et de prévention
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:**
L'initiative pour les abris et les logements de transition autochtones développe et finance des abris et des logements de transition pour les personnes fuyant la violence fondée sur le sexe, y compris les femmes autochtones et leurs enfants, et les personnes 2ELGBTQIA+.

L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres finance des projets qui soutiennent des initiatives holistiques en matière de sécurité et de bien-être des communautés autochtones qui donnent la priorité et abordent la sécurité et le bien-être des femmes et des filles autochtones.

Le financement accordé dans le cadre de l'Initiative des Voies vise à:

- soutenir les interventions conçues par les Autochtones et les définitions autochtones de communautés sûres, sécurisées et résilientes;
 - soutenir les programmes, services et interventions qui répondent aux besoins existants et émergents liés à la sécurité et au bien-être des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQIA+ ; et répondre aux besoins de sécurité et de bien-être des communautés qui soutiennent la réconciliation, la résilience et la capacité des communautés/organisations autochtones et de leurs membres, contribuent et favorisent le sentiment d'appartenance des membres de la communauté.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
 - Cible du CMI/ODD 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
 - **Indicateur de rendement:** Pourcentage de communautés ou d'organisations bénéficiaires déclarant que leur projet a amélioré la sécurité et le bien-être de la communauté.
 - **Point de départ:** Aucune référence, puisqu'il s'agit d'un nouveau programme
 - **Cible:** 90% d'ici mars 2026^{xxi}

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Promouvoir l'égalité entre les genres** », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir une ACS Plus qui tient compte de la culture autochtone

Mesure ministérielle: Mettre en œuvre l'ACS Plus adaptée à la culture, une forme d'analyse intersectionnelle axée sur les impacts qui place la réconciliation au cœur et qui s'appuie sur le travail des organisations nationales de femmes autochtones et des peuples autochtones en général.

- **Programme:** Services Internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Dans le contexte de SAC, l'ACS Plus va au-delà du genre pour réfléchir à tous les éléments de l'identité individuelle et communautaire. Le centre de responsabilité ACS Plus de SAC fournit un soutien au renforcement des capacités, des conseils et une fonction de remise en question/examen de tous les programmes et services internes de SAC. Cela vise à garantir que les programmes et services de SAC sont inclusifs pour diverses sous-populations de peuples autochtones, que les obstacles à l'accès aux programmes ou aux services sont anticipés et atténués, et à soutenir l'avancement inclusif du mandat et des objectifs du Ministère, y compris les ODD. Depuis juin 2023, SAC a récemment réuni un groupe de travail sur l'ACS Plus avec des partenaires autochtones afin d'éclairer davantage l'approche du ministère en matière d'ACS Plus adaptée sur le plan culturel (ACS Plus AC).

ACS Plus adaptée à la culture nécessite la prise en compte des obstacles et des impacts réels et potentiels, et préconise des mesures d'atténuation pour garantir un accès et des avantages équitables pour et entre divers groupes d'individus et de communautés.

Les principales activités comprennent des conseils sur la collecte, l'utilisation et la communication de données désagrégées et de preuves qualitatives pour évaluer et démontrer l'impact sur diverses sous-populations de populations autochtones, des activités de renforcement des capacités pour soutenir les programmes et les services internes dans l'ensemble du ministère, et une fonction de remise en question pour conseiller sur toutes les initiatives majeures nécessitant l'approbation de la haute direction.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
 - Cible du CMI/ODD 5.1: Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
 - Cible du CMI/ODD 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
 - Cible du CMI/ODD 5.5: Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
 - Cible du CMI/ODD 5.6: Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
 - Cible du CMI/ODD 5.A: Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation nationale
 - Cible du CMI/ODD 5.B: Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
 - Cible du CMI /ODD 5.C: Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
- **Indicateur de rendement:** Accroître la qualité et la cohérence de l'ACS Plus dans tous les secteurs et domaines fonctionnels
 - **Point de départ:** Application et qualité incohérentes de l'ACS Plus AC entre les secteurs et les domaines fonctionnels
 - **Cible:** Amélioration de la qualité des analyses d'impact de l'ACS Plus réalisées pour tous les documents stratégiques, dans tous les domaines de service (à rendre compte de manière qualitative)
 - **Cible:** Utilisation accrue de l'ACS Plus dans les fonctions pertinentes (à rendre compte de manière qualitative)^{xxii}

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues: Soutenir la mise en œuvre de normes à l'échelle du système pour réduire les obstacles systémiques à l'équité entre les sexes et les lacunes dans les services de santé

La vision du programme d'amélioration de la qualité et d'agrément de SAC est que les individus, les familles et les communautés des Premières Nations et des Inuit accèdent et gèrent des services de santé accrédités qui répondent à leurs besoins. Un processus continu qui facilite l'accès à des services de santé de haute qualité, culturellement sûrs, qui répondent à des normes fondées sur des données probantes, ainsi qu'une crédibilité et des partenariats accrus avec les systèmes de santé régionaux et les pairs.

Grâce à des investissements dans le Programme d'amélioration de la qualité et d'agrément, SAC fait progresser l'agrément des organismes de santé, qui peuvent jouer un rôle central dans l'atténuation des obstacles systémiques à l'équité entre les sexes en mettant en œuvre des normes qui abordent les questions suivantes soulevées dans les résultats de la recherche:

- Plusieurs études ont indiqué que les individus ne se sentent pas en sécurité au sein du système de santé en raison de préjugés anti-LGBTQI+, ce qui entraîne des retards dans la recherche des soins et des traitements nécessaires.
- De nombreux Canadiens autochtones bispirituels et LGBTQ ont exprimé leurs inquiétudes concernant la discrimination fondée sur des facteurs tels que le statut VIH, l'orientation sexuelle ou l'identité, qui les a dissuadés d'accéder aux services de santé.
- De plus, les taux alarmants d'idées suicidaires et de tentatives de suicide au cours de la vie parmi les populations autochtones bispirituelles et LGBTQ soulignent le besoin urgent d'agir.
- Des préoccupations en matière de vie privée et de confidentialité ont été soulevées dans les petits établissements de santé communautaires ruraux et dans les réserves, affectant particulièrement les personnes bispirituelles.
- Enfin, un projet de recherche trans a découvert que 61% des répondants autochtones avaient des besoins de santé non satisfaits, en matière de soins de santé, soulignant l'importance de remédier à ces disparités grâce à des normes d'accréditation.

- **Programme:** Soutiens aux systèmes de santé

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**

- Ambition/Cible du CIC 5.1: Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
- Cible du CIC 5.1 : Moins de femmes sont victimes de violence et d'agressions sexuelles de la part du partenaire intime
- Ambition/Cible du CIC 5.2: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
- Cible du CIC 5.2 : Représentation accrue des femmes dans les rôles de leadership
- Ambition/Cible du CIC 5.3: Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles
- Cible du CIC 5.3: Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales



OBJECTIF 6: ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Contexte de la SFDD:

SAC s'engage à soutenir l'accès à l'eau potable et améliorer les infrastructures de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations. SAC soutient les partenaires des Premières Nations par le biais de diverses initiatives, notamment un engagement financier de 7,1 milliards de dollars entre 2016 et 2026 pour moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, améliorer le fonctionnement et l'entretien des systèmes, ainsi que la surveillance et l'analyse de l'eau. SAC travaille également avec les Premières Nations pour traiter et prévenir les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et a fait progresser la réconciliation grâce à l'Accord sur l'eau potable. Grâce à un engagement qui a mis les voix des Premières Nations à l'avant-plan, le projet de [loi C-61](#), soit la *Loi sur l'eau potable des Premières Nations* proposée, a été élaboré. Toutefois, en raison de la prorogation du Parlement le 6 janvier 2025, les travaux liés à l'ensemble des projets de loi proposés, y compris le projet de loi C-61, ont pris fin. SAC continue de travailler avec les Premières Nations pour élaborer des approches novatrices, afin de veiller à ce que les systèmes d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves soient à la fois sécuritaires et adaptés aux besoins uniques de chaque communauté.

Thème: Eau potable et eaux usées

Cible: D'ici le 31 mars 2026, 97% des systèmes de traitement de l'eau potable publique dans les communautés des Premières Nations financées par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (ministre des Services aux Autochtones)

Stratégie de mise en œuvre:

Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics situés dans les réserves

Mesure ministérielle: Travailler avec les Premières Nations pour prendre des mesures à l'appui de l'engagement visant à éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves et intensifier les efforts pour garantir que des investissements et des ressources à long terme sont en place pour prévenir de futurs avis.

- **Programme:** Infrastructures communautaires
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** SAC prend des mesures pour soutenir les processus d'engagement menés par les Premières Nations, pour développer conjointement des stratégies à long terme pour une gestion durable de l'eau potable et des eaux usées, et investir dans les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées, y compris leur exploitation et leur entretien. Un soutien continu est fourni aux Premières Nations pour qu'elles lèvent tous les avis à long terme concernant l'eau potable affectant les systèmes publics d'eau potable des réserves des Premières Nations soutenus financièrement par SAC.

La performance des systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves est évaluée chaque année et comprend une évaluation des risques qui évalue un ensemble complet de facteurs qui pourraient entraîner des problèmes avec les systèmes d'assainissement des eaux usées. Les cotes de risque faibles indiquent que les systèmes fonctionnent avec des déficiences mineures ou inexistantes.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**

- Ambition/Cible du CIC: Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Cible du CIC 6.1: Tous les avis à long terme sur l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics situés dans les réserves doivent être résolus
 - Cible du CMI /ODD 6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
 - Cible du CMI /ODD 6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - Cible du CMI /ODD 6.5: D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convie
 - Indicateur du CIC 6.1.1: Nombre d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics dans les réserves
 - Cible du CMI /ODD 6.b: Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves soutenus financièrement par Services aux Autochtones Canada qui présentent une cote de risque faible^{xxiii}
 - **Point de départ:** 57% (2019 à 2020)
 - **Cible:** 70% d'ici mars 2029^{xxiv}

Stratégie de mise en œuvre:

Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics situés dans les réserves

Mesure ministérielle: Aider toutes les communautés des Premières Nations à s'assurer qu'elles ont un accès permanent à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable formée ou à un agent de santé publique environnementale pour échantillonner et analyser l'eau potable en vue d'une éventuelle contamination bactériologique afin de réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur la santé.

- **Programme:** Santé publique et prévention des maladies / Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Les agents de santé environnementale et les contrôleurs communautaires de l'eau veillent à ce que des procédures d'échantillonnage et d'analyse appropriées soient mises en œuvre dans les communautés des Premières Nations afin de déterminer si l'eau est propre ou non à la consommation en identifiant la présence d'agents pathogènes potentiels.

SAC collabore avec les communautés des Premières Nations et fournit du financement pour la surveillance communautaire de l'eau. En assurant un soutien technique et une expertise, les préoccupations potentielles peuvent être identifiées et des recommandations peuvent être fournies au chef et au conseil pour action. SAC aide également les Premières Nations à surveiller la qualité de l'eau potable, à fournir des conseils sur la sécurité et l'élimination des eaux usées et à examiner les propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. Ces mesures contribuent à la compréhension des enjeux liés à la qualité de l'eau potable et à leur résolution.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Cible du CMI/ODD 6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
 - Cible du CMI/ODD 6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027 (Mise à jour avril 2026)

- Cible du CMI/ODD 6.5: D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convie
- Cible du CMI/ODD 6.b: Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage des réseaux d'eau potable des Premières Nations qui respectent les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada
 - **Point de départ:** 94% (2019 à 2020)
 - **Cible:** 97% d'ici mars 2027^{xxv}
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de communautés des Premières Nations qui ont accès à un contrôleur communautaire de l'eau ou à un agent de santé publique environnementale pour échantillonner et tester la qualité de l'eau potable au robinet
 - **Point de départ:** 100% (2009 à 2010)^{xxvi}
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{xxvii}

Stratégie de mise en œuvre: Favoriser la gestion de l'approvisionnement en eau par les Premières Nations

Mesure ministérielle: Aider les communautés des Premières Nations à assumer le contrôle et la prestation des services d'eau et de traitement des eaux usées, notamment en transférant les services d'eau et de traitement des eaux usées dans les communautés à l'Atlantic First Nations Water Authority.

- **Programme:** Infrastructures communautaires
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Conformément à l'article 23 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, SAC aide les Premières Nations et les organisations dirigées par les Premières Nations à prendre le contrôle de la fourniture des services d'infrastructure.

Ces actions renforceront les capacités locales et régionales de gestion de l'eau et de l'assainissement et contribueront à l'objectif d'une eau saine et propre pour tous les Canadiens.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Indicateur du CIC 6.b.: Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
 - Cible du CMI /ODD 6.b: Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- **Indicateur de rendement:** Nombre de modèles de prestation de services co-développés basés sur l'engagement communautaire dans les trois ans suivant les investissements initiaux
 - **Point de départ:** 0 (2021 à 2022)^{xxviii}
 - **Cible:** 5 d'ici mars 2026^{xxix}

Cible: D'ici mars 2030, veiller à ce que 85% des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents (ministre des Services aux Autochtones)

Stratégie de mise en œuvre: Mettre en œuvre le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* dans les réserves.

Mesure ministérielle: Mettre en œuvre les normes minimales obligatoires de qualité des effluents du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* par le biais du traitement secondaire des eaux usées et d'autres activités fédérales.

Aider les Premières Nations à concevoir, planifier, construire, exploiter et entretenir des systèmes d'assainissement conformes aux exigences du *règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* dans les réserves.

- **Programme:** Infrastructures communautaires

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD: La présence d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées dans les cours d'eau est un problème environnemental, économique et de santé humaine. Le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* comprend des normes minimales obligatoires de qualité des effluents qui peuvent être atteintes par un traitement secondaire des eaux usées et qui visent à maintenir la propreté de l'eau pour la consommation humaine et pour les animaux qui vivent dans l'eau ou à proximité.

En aidant les Premières Nations à s'assurer que les systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*, Services aux Autochtones Canada contribuera à l'objectif de garantir une eau saine et propre à tous les Canadiens.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Cible du CMI /ODD 6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - Cible du CMI /ODD 6.5: D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convie
 - Cible du CMI /ODD 6.b: Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- **Indicateur de rendement :** Pourcentage de systèmes publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui présentent une cote de risque faible
 - **Point de départ :** 48% (2019 à 2020)
 - **Cible :** 55% d'ici mars 2027^{xxx}
- **Indicateur de rendement :** Pourcentage de systèmes d'assainissement dans les réserves où les normes de qualité des effluents sont respectées
 - **Point de départ :** 59,8% (2021 à 2022)
 - **Cible :** 85% d'ici mars 2030



OBJECTIF 7: ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Contexte de la SFDD:

SAC est résolument engagé à collaborer avec les communautés des Premières Nations et d'autres entités gouvernementales pour réduire la dépendance à l'électricité alimentée au diesel dans les réserves. Cet engagement s'étend au soutien actif des initiatives menées par les Premières Nations visant à mettre en œuvre des sources d'électricité renouvelables telles que l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne. En 2023, environ 178 communautés autochtones et nordiques isolées au Canada dépendaient entièrement du diesel pour le chauffage et l'électricité. Les communautés dépendantes du diesel consomment collectivement plus de 680 millions de litres de diesel par an, dont la majeure partie est utilisée pour le chauffage, une nécessité fondamentale dans leurs environnements difficiles. Conscient des défis environnementaux et de durabilité posés par cette dépendance au diesel, le gouvernement du Canada investit dans divers projets d'énergie propre au sein des communautés autochtones, facilitant ainsi leur transition du diesel vers des sources d'énergie plus propres et plus durables. Cette initiative s'aligne non seulement sur les objectifs environnementaux, mais soutient également le bien-être économique et social de ces communautés. En effet, il est essentiel pour la réconciliation économique que les entreprises et les communautés autochtones puissent participer à la transition vers l'énergie propre et en tirer profit en s'appropriant des projets d'énergie renouvelable au sein et autour de leurs communautés.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre », mais pas une cible spécifique de la SFDD^{xxxix}

Stratégie de mise en œuvre: Rationaliser les investissements fédéraux pour promouvoir une énergie propre et fiable dans les communautés rurales, éloignées et autochtones

Mesure ministérielle: Travailler avec des partenaires pour faire progresser le programme de leadership autochtone en matière de climat afin de soutenir la transition énergétique propre pour les communautés éloignées et autochtones dépendantes du diesel, soutenir la capacité et le développement de projets d'énergie propre économiquement durables.

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Grâce à ce financement de l'énergie propre, l'Initiative sur les partenariats stratégiques a mis en place des initiatives d'énergie propre dans les provinces du Canada atlantique, au Québec, au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique (renouvellement) a conclu un partenariat avec l'entreprise sociale autochtone Clean Energy. Les travaux futurs porteront sur l'élaboration d'initiatives régionales en matière d'énergie propre en Ontario.

Cet indicateur rend compte des nouveaux programmes dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques de 2021 à 2024.

Le budget 2024 a renouvelé le financement de l'énergie propre du programme de l'Initiative de partenariats stratégiques à hauteur de 36 millions de dollars sur trois ans à partir de 2024. Ce financement contribuera à renforcer la capacité de projets d'énergie propre locaux et économiquement durables dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis et à soutenir les opportunités de développement économique. En outre, le Programme pour la préparation des communautés aux possibilités économiques a récemment fourni des fonds aux communautés des Premières Nations et des Inuit pour qu'elles investissent dans des projets d'énergie propre, l'un des types d'opportunités économiques éligibles. Le programme finance une partie du budget du projet pour permettre aux communautés de planifier et de mettre en œuvre des investissements économiques et commerciaux dans des opportunités de développement. Ces entreprises communautaires créent des emplois, génèrent des revenus propres et fournissent des biens et des services aux membres de la communauté.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie
 - Cible du CMI/ODD 7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
 - Cible du CMI/ODD 7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- **Indicateur de rendement:** Nombre de projets financés pour soutenir la capacité et la préparation des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière d'énergie propre
 - **Point de départ:** 1 (2021 à 2022)^{xxxii}
 - **Cible:** 5 d'ici mars 2027^{xxxiii}

Stratégie de mise en œuvre: Autres

Mesure ministérielle:

Investir dans des projets énergétiques propres et efficaces dans les communautés des Premières Nations.

- **Programme:** Infrastructure communautaire

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:

SAC soutient des projets visant à faciliter les efforts des Premières Nations pour passer du diesel à des systèmes énergétiques propres, fiables et abordables, grâce à une combinaison de projets d'énergie alternative comprenant l'énergie solaire, l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne et d'autres énergies propres. Ces projets visent à réduire l'utilisation du diesel par les communautés pour le chauffage et l'électricité afin qu'une plus grande proportion de leur consommation d'énergie provienne de sources non fossiles. Le diesel peut rester disponible comme source de secours pour la production d'électricité et de chaleur. Le ministère aide également les communautés des Premières Nations à améliorer et à optimiser les systèmes énergétiques grâce à des projets de modernisation et d'efficacité énergétique.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 7.3: Les Canadiens ont accès à une énergie propre et renouvelable (pas de cibles ou d'indicateurs associés).
- **Indicateur de rendement:** Nombre de projets liés à l'efficacité énergétique ou à l'énergie propre réalisée
 - **Point de départ:** 32 (2020 à 2021)^{xxxiv}
 - **Cible:** 82 d'ici mars 2028^{xxxv}



OBJECTIF 8: FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Contexte de la SFDD:

Le gouvernement du Canada travaille activement à fournir aux communautés autochtones et du Nord un accès à des opportunités d'emplois verts grâce à deux initiatives clés : le Programme de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (ISET) et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP). Ces programmes s'alignent sur l'objectif plus large de SAC d'atteindre une productivité économique accrue grâce à la diversification, au progrès technologique et à l'innovation, avec une attention particulière aux secteurs à haute valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. En tirant parti du programme ISET et du FCP, le gouvernement vise à donner aux communautés autochtones et du Nord les moyens de participer et de bénéficier du secteur croissant des emplois verts, favorisant ainsi la croissance économique et la durabilité tout en soutenant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée dans ces régions.

SAC est déterminé à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et continuera à explorer toutes les possibilités d'accroître les opportunités permettant aux entreprises autochtones de participer aux processus d'approvisionnement fédéraux, y compris le co-développement d'une Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

SAC offre deux programmes visant à favoriser la croissance économique dans les communautés des Premières Nations et des Inuit situées dans les provinces. Le Programme de services fonciers et de développement économique fournit un financement de base aux communautés admissibles, en les aidant à répondre aux priorités en matière de développement économique et en finançant des projets pour des activités de gestion des terres et de l'environnement afin de créer des conditions propices à la croissance. Le Programme pour la préparation des communautés aux possibilités économiques complète ce programme en fournissant un financement de projet pour combler les lacunes en matière de financement, en aidant les communautés à saisir les opportunités économiques et à créer des entreprises appartenant à la communauté.

SAC continue de rencontrer et de collaborer avec les dirigeants économiques autochtones afin d'élaborer des options de politique économique qui soutiennent les visions et les priorités économiques des peuples autochtones. Cela inclut la réflexion sur la manière de mieux promouvoir l'accès des Autochtones au capital et à d'autres outils de participation économique. Il s'agit là d'outils essentiels qui pourraient soutenir la participation des Autochtones au capital et leur leadership dans les grands projets liés aux énergies renouvelables et à d'autres secteurs à l'avenir.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Promouvoir le soutien économique pour les travailleurs, les entreprises et les communautés autochtones

Mesure ministérielle: Collaborer avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire des tables régionales de l'énergie et des ressources pour mettre en œuvre une stratégie de chaîne d'approvisionnement des mines à la mobilité, accroître la participation au marché du travail des personnes vivant avec un handicap et adopter une approche sectorielle en matière de soutien à la main-d'œuvre. De plus, SAC testera des solutions communautaires pour les priorités nationales et régionales.

- **Programme:** Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Dans le cadre de notre engagement envers l'inclusivité et la croissance économique, nous soutenons activement le Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA), qui vise à augmenter le nombre d'entreprises viables au Canada détenues et contrôlées par des autochtones. Le PEA finance un large éventail d'activités entrepreneuriales et vise à renforcer les capacités, à réduire les obstacles et à accroître l'accès au capital grâce à des partenariats stratégiques qui amélioreront les opportunités économiques pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Le PEA fournit un financement annuel de 34,5 millions de dollars pour soutenir le développement économique des entrepreneurs des Premières Nations, des Inuit et des Métis en offrant des contributions en capital non remboursables pour aider les entrepreneurs à démarrer, développer ou acquérir une entreprise, ainsi que divers services aux entreprises. Il soutient également les intérêts des prêts, le renforcement des capacités et la formation des institutions financières autochtones. Le budget de 2024 a également prévu un financement additionnel de 319,9 M\$ sur cinq ans à l'intention des institutions financières autochtones et des sociétés de capital métisses. Grâce à la collaboration avec les communautés, les organisations de développement économique autochtones (telles que l'Association nationale des sociétés autochtones de financement) et d'autres partenaires internes et externes, des améliorations sont apportées à l'accès au capital, favorisant ainsi un climat de développement économique au sein des communautés; et assurer la pleine participation économique des communautés et des entrepreneurs autochtones à l'économie canadienne, selon la vision et les besoins de la communauté.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC : 8.: Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité
 - Ambition du CIC 8.5: Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent
 - Indicateur du CIC 8.1.1: Taux de chômage
 - Indicateur du CIC 8.5.1: Produit intérieur brut par habitant
 - Cible du CMI /ODD 8.3: Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
 - Cible du CMI /ODD 8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
 - Cible du CMI /ODD 8.10: Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- **Indicateur de rendement:** Nombre d'entreprises détenues et contrôlées par des Autochtones créées ou agrandies au Canada
 - **Point de départ :** 914 (2021 à 2022)
 - **Cible :** 1 000 d'ici mars 2027^{xxxvi}



OBJECTIF 9: FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Contexte de la SFDD:

Une connectivité à large bande durable et fiable est un élément clé pour améliorer la qualité de vie et l'environnement dans les communautés des Premières Nations. Dans son rapport, Comblent l'écart en matière d'infrastructures d'ici à 2030 : Priorités et plan de mise en œuvre (2023), l'Assemblée des Premières Nations a classé la connectivité électronique et numérique au deuxième rang des priorités lorsqu'elle a indiqué l'ordre dans lequel les besoins des Premières Nations pourraient être satisfaits. Le Fonds d'infrastructure des Premières Nations aide les communautés à moderniser et à augmenter leurs infrastructures publiques, en améliorant la connectivité et l'accès à Internet haute vitesse. Cela permet de moderniser la prestation des services de santé au niveau communautaire dans les communautés des Premières Nations, puisqu'une meilleure connectivité améliore la qualité et la gamme des services de soins virtuels disponibles pour les communautés. Grâce au Programme d'infrastructure de la cybersanté (PIC), des améliorations sont apportées à la prestation de soins de santé numériques et virtuels aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations. En outre, l'augmentation de la vitesse de l'internet facilitera la participation des communications des Premières Nations à l'économie numérique, permettra l'exploitation et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales et améliorera la fourniture de services socio-économiques importants.

L'Initiative d'aménagement du territoire soutient les communautés des Premières Nations dans le renforcement de leurs capacités de gestion efficace des terres, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du territoire qui définit une vision claire pour les communautés, en fonction de leurs priorités et de leurs stratégies d'utilisation et de développement des terres et ressources en fonction de leurs aspirations, besoins et intérêts.

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues: Améliorer la connectivité et l'accès à Internet haut débit

SAC investit dans des projets de connectivité dans les communautés des Premières Nations par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des Premières Nations et collabore avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans le cadre du Fonds universel à large bande. Veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des vitesses Internet comparables à celles des autres Canadiens constitue une étape majeure vers la réalisation des priorités clés du gouvernement, telles que des infrastructures publiques fiables et la réconciliation.

Un accès fiable à l'internet à haut débit est un outil essentiel pour tous. L'augmentation de la vitesse de l'internet facilitera la participation des communautés des Premières Nations à l'économie numérique moderne, permettra l'exploitation et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales et améliorera la prestation de services socio-économiques importants tels que les soins de santé, l'éducation et les services d'urgence et de sécurité publique.

- **Programme:** Infrastructures communautaires
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - *Ambition du CIC:* Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables

Initiatives prévues: Améliorer l'efficacité de la prestation des soins de santé aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations

Le Programme d'infrastructure de cybersanté vise à améliorer l'efficacité de la prestation des soins de santé aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations grâce à l'utilisation des technologies de santé numériques. Cela facilite la collecte, la communication, la gestion et l'utilisation des données, et permet aux prestataires de soins de première ligne de mieux fournir des services de santé. Le programme de cybersanté soutient et permet la surveillance de la santé publique ; prestation de services de santé (soins primaires et communautaires inclus) ; rapports sur la santé, planification et prise de décision ; et intégration/compatibilité avec d'autres partenaires de prestation de services de santé.

Grâce à des investissements dans le Programme d'infrastructure de cybersanté, SAC vise également à améliorer la connectivité des établissements de soins de santé dans les communautés éloignées des Premières Nations. Il s'aligne sur les objectifs de la Stratégie de connectivité du Canada, soit « des vitesses à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en amont » et « une couverture sans fil mobile est disponible là où les Canadiens vivent et travaillent, ainsi que le long des principaux corridors routiers ». Le programme finance des installations de connectivité à large bande et vise à accroître et à maintenir un meilleur accès aux services de santé dans ces communautés.

Les activités prévues impliquent d'étendre les déploiements de connectivité à l'aide de technologies plus récentes telles que les satellites en orbite terrestre basse où les moyens alternatifs (par exemple, la fibre optique) sont limités ou impossibles.

- **Programme:** Soins de santé primaires
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - *Ambition du CIC :* Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables

Initiatives prévues: Soutenir l'initiative d'aménagement du territoire

L'Initiative d'aménagement du territoire aide les communautés des Premières Nations à renforcer leurs capacités de gestion efficace des terres, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du territoire qui définissent une vision claire pour la communauté en fonction de ses priorités et de ses stratégies d'utilisation et de développement de ses terres et ressources en fonction de leurs aspirations, besoins et intérêts. Les Premières Nations soutenues dans le cadre de cette initiative reconnaissent l'importance d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques et une planification efficace des infrastructures dans leurs plans d'aménagement du territoire. Par exemple, les plans d'aménagement du territoire peuvent inclure la construction d'infrastructures d'énergie verte comme des parcs éoliens et solaire dans les réserves ainsi que des politiques conçues pour réduire ou minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans les infrastructures existantes et dans les activités de construction, de transport et industrielles dans les réserves.

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables
 - Cible du CMI /ODD 9.1 et 9.4: D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens



OBJECTIF 10: FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD:

Avec l'adoption de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le gouvernement du Canada doit, en consultation et en collaboration avec les peuples Autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les lois du Canada sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies). La publication du plan d'action 2023 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a fourni une feuille de route au gouvernement du Canada et aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis pour travailler ensemble à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Actuellement, SAC soutient le développement économique par le biais du Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA), du Programme d'entrepreneuriat et de développement des entreprises autochtones et du Programme des communautés et de l'environnement. L'Initiative du Programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement soutient les femmes autochtones à divers stades de leur engagement dans l'entrepreneuriat et investit dans leurs compétences, leur emploi et leur leadership. Le plan d'action de *l'acte de déclaration des Nations unies* stipule que la réconciliation économique doit être privilégiée et favorisée par un engagement sur les aspects clés du développement économique autochtone et par la suppression des obstacles économiques persistants auxquels se heurtent les entreprises et les communautés autochtones, notamment les conséquences de la colonisation et des politiques inéquitables. Le programme de réconciliation du Canada repose sur la garantie que les peuples autochtones peuvent exercer leur droit à l'autodétermination, notamment en soutenant les priorités économiques individuelles et communautaires. Il est essentiel de faire progresser la réconciliation économique pour parvenir à l'équité économique et sociale entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

SAC continue de promouvoir l'équité en matière de santé pour les Autochtones en améliorant l'accès à des soins de santé de haute qualité, adaptés à la culture et sûrs, grâce à la mise en œuvre complète du principe de Joyce et le Fonds d'équité en santé autochtones.

À compter de 2024 à 2025, le Fonds d'équité en santé autochtones investira 2 milliards de dollars sur dix ans afin d'aider les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à combler les lacunes en matière d'accès à des services de santé de qualité et adaptés à leur culture.

De l'automne 2022 à juin 2023, SAC a lancé des processus de co-élaboration fondés sur les distinctions pour la législation sur la santé autochtone, avec la participation des Premières Nations, des Inuit, des Métis et d'autres partenaires autochtones. Grâce à ces processus, SAC a partagé des propositions de politiques qui ont conduit à l'élaboration d'un document sur les éléments clés. Compte tenu de l'importance des réactions reçues, SAC a pris le temps d'examiner attentivement les commentaires et d'explorer les possibilités d'aller de l'avant de manière significative. En outre, s'appuyant sur les succès des investissements du budget 2021, le budget 2024 a fourni à SAC un investissement renouvelé de 167,6 millions de dollars sur les cinq prochaines années, à partir de 2024 à 2025, pour continuer à lutter contre le racisme anti-autochtone dans les systèmes de santé du Canada. Le financement renouvelé continuera à soutenir les défenseurs des patients autochtones, les navigateurs du système de santé, les sages-femmes et les agents de soutien à la naissance, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de santé. Ces mesures visent à promouvoir des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination, où les populations autochtones sont traitées avec le respect et la sécurité qu'elles méritent, conformément au principe de Joyce.

Les initiatives de SAC pour atteindre cet objectif comprennent également des travaux visant à faire progresser la mise en œuvre du principe de Jordan et l'Initiative Les enfants inuit d'abord et à faire progresser l'approche à long terme de ces initiatives.

En s'appuyant sur le financement prévu dans le budget de 2019 (8,5 millions de dollars) et dans l'énoncé économique de l'automne 2022 (10,1 millions de dollars), SAC travaille avec les communautés des Premières Nations et des Inuits afin d'améliorer l'accès équitable à des soins de haute qualité et adaptés à la culture, tout en renforçant le contrôle et l'autonomie des Premières Nations et des Inuits sur leurs services de santé. L'une des principales priorités consiste à réduire les inégalités en élaborant de nouvelles approches en matière de soins de longue durée et de soins continus, et en appuyant les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans la conception et la mise en œuvre de projets visant à renforcer les capacités à court terme. Les connaissances tirées de ces projets à court terme viennent compléter les travaux de mobilisation fondés sur les distinctions en matière de soins de longue durée et de soins continus, et renforcent l'élaboration de futures options de politiques codéveloppées.

Ce travail démontre l'engagement de SAC à améliorer le modèle de continuité des soins en répondant aux recommandations issues des évaluations fédérales, des audits et des rapports parlementaires qui ont mis en évidence les défis ainsi que les lacunes des programmes et du financement des services de soins de longue durée et de soins continus.

Thème: Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis

Cible: Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

Stratégie de mise en œuvre: Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Mesure ministérielle: Contribuer à l'élaboration d'indicateurs et d'objectifs en vue de la mise en œuvre des mesures du plan d'action dont SAC est responsable, en consultation et en coopération avec les partenaires autochtones, par le biais du processus pangouvernemental et co-développé de Justice Canada, selon des échéances et des résultats à déterminer conjointement. Cela comprend les mesures liées à l'obligation de veiller à ce que les projets de loi et les règlements soient conformes à la déclaration des Nations unies.

Consulter et coopérer avec les peuples autochtones sur l'examen et l'élaboration de lois et de règlements nouveaux ou modifiés.

- **Programme:** Tous

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD: Le ministère soutient *la loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* en mettant en place des éléments fondamentaux pour soutenir le contrôle des programmes et des services par les communautés, ainsi que par la co-conception et le transfert continu de programmes et de services. Tous ces éléments sont essentiels pour faire progresser l'autodétermination et accroître l'équité - des objectifs clés de *la Loi* et de la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Le plan d'action publié en juin 2023 fournit une feuille de route des mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies et pour faire progresser concrètement la réconciliation.

Le Plan s'engage également à mobiliser et à consulter les partenaires autochtones afin d'établir divers processus de mise en œuvre, de suivi et de contrôle.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Cible du CMI /ODD 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant une législation, des politiques et mesures appropriées à cet égard

- **Indicateur de rendement** : Nombre de lois et de règlements qui ont été élaborés ou modifiés pour assurer leur conformité avec la Déclaration des Nations Unies, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones.
 - **Point de départ** : Nouvelle obligation légale – juin 2021
 - Cible : 100% annuellement

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones

Mesure ministérielle: Fournir un soutien financier, des services de conseil aux entreprises, des possibilités de mentorat et de formation aux entrepreneurs Autochtones.

- **Programme**: Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones / Services Internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD**: SAC travaille en collaboration avec les Premières Nations pour assurer un environnement réglementaire et législatif propice au développement économique dans les réserves. Le Ministère utilise les programmes fédéraux pour faire progresser les opportunités économiques dans les communautés autochtones et accroître le soutien à la capacité économique, y compris les opportunités de formation spécialisée offertes par des organisations dirigées par des Autochtones. En soutenant un nouveau Fonds pour le tourisme autochtone, SAC vise à aider l'industrie du tourisme autochtone à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance durable à long terme. Le ministère vise également à poursuivre la mise en œuvre de la première stratégie d'innovation sociale et de finance sociale pour aider les organisations à vocation sociale – y compris les acteurs économiques autochtones – à accéder à des opportunités de financement flexibles qui leur permettent de croître et d'améliorer leur impact.
- **Cibles ou ambitions pertinentes**:
 - Ambition du CIC: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur de CIC 10.1.1: Coefficient de Gini
 - Indicateur de CIC 10.4.1: Revenu médian des ménages après impôts
 - Cible du CMI/ODD 10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
 - Cible du CMI/ODD 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- **Indicateur de rendement**: Pourcentage de la valeur totale des contrats fédéraux attribués aux entreprises autochtones^{xxxvii}
 - **Point de départ**: 17,68% (2022 à 2023)
 - **Cible**: 5% d'ici mars 2027^{xxxviii}

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones

Mesure ministérielle: Continuer à mettre en œuvre les ajouts aux réserves à mesure qu'ils font progresser la réconciliation, remplissent les obligations juridiques, améliorent les relations conventionnelles et favorisent les opportunités économiques. Les ajouts aux réserves permettent également aux Premières Nations à tirer parti de leurs terres pour attirer des investissements, créer des emplois et générer leurs propres revenus.

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Un ajout à une réserve est une parcelle de terre ajoutée aux terres de réserve existantes d'une Première Nation ou qui crée une nouvelle réserve. Les ajouts aux réserves permettent également aux Premières Nations de tirer parti de leurs terres pour attirer des investissements, créer des emplois et générer leurs propres revenus.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 10.4: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Cible du CMI/ODD 10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- **Indicateur de rendement:** Nombre d'ajouts aux réserves effectués chaque année
 - **Point de départ:** 40 (2022 à 2023)
 - **Cible:** 70 d'ici mars 2027^{xxxix}

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.^{xi}

Initiatives prévues: Réconciliation économique

Soutenir l'avancement de l'autodétermination avec les partenaires autochtones est essentiel pour réduire les inégalités socioéconomiques.

L'identification et la réduction des lacunes nécessitent des capacités et une expertise de la part des gouvernements autochtones, dans des domaines tels que la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et l'interprétation des données socioéconomiques.

Les programmes de gouvernance et de capacité autochtones fournissent un financement pour soutenir les opérations de base des gouvernements des Premières Nations et les initiatives de renforcement de la capacité de gouvernance. SAC prévoit de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires autochtones afin de comprendre les limites des programmes et d'envisager des réformes potentielles. La réforme des programmes viserait à faire en sorte que ces programmes fournissent aux gouvernements des Premières Nations un financement suffisant, prévisible et flexible pour attirer et retenir les dirigeants représentatifs et le personnel administratif appropriés pour soutenir la bonne gouvernance, planifier l'avenir et faire progresser leurs visions de l'autodétermination.

[Comblant les écarts socio-économiques est un objectif central de la réconciliation économique.](#)

- **Programme:** Gouvernance autochtone et soutien des capacités, Développement économique communautaire, Gouvernance autochtone et soutien des capacités

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**

- Ambition du CIC: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
- Indicateur de CIC 10.1.1: Coefficient de Gini
- Cible du CMI/ODD 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Initiatives prévues: Fonds d'équité en santé autochtone

SAC continuera de faire progresser les priorités communes en matière de santé grâce à la mise en œuvre complète du Fonds pour l'équité en santé des Autochtones en appuyant des approches autodéterminées et fondées sur les distinctions.^{xli}

- **Programme:** Soutien des systèmes de santé

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**

- Ambition du CIC 10.4 : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
- Indicateur de CIC 10.2.1 : Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes
- Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Initiatives prévues: Lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé

Lutter contre le racisme anti-autochtone dans le système de santé Canadien

S'appuyant sur les succès du budget 2021, le programme de lutte contre le racisme envers les Autochtones a été renouvelé jusqu'au budget 2024 pour 167,6 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024 à 2025, afin de continuer à lutter contre le racisme autochtone dans les soins de santé et à mettre en œuvre le principe de Joyce. Le programme contribuera à garantir que les peuples autochtones ont accès à des services de santé de haute qualité, culturellement informés, et que les systèmes de santé sont exempts de racisme et de discrimination. Le renouvellement du financement permettra de maintenir le soutien à la prestation de services de santé directs, tels que les défenseurs des patients, les navigateurs du système de santé, les sages-femmes et les agents de soutien à l'accouchement, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de santé. SAC continuera à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones et les partenaires du système de santé pour veiller à ce que la mise en œuvre de ces investissements s'appuie sur les expériences vécues par les peuples autochtones et sur la reconnaissance de leurs droits.

- **Programme:** Soutien aux systèmes de santé

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**

- Ambition du CIC 10.4: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
- Indicateur de CIC 10.2.1: Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes
- Cible du CMI/ODD 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Initiatives prévues: Principe de Jordan et l'initiative : Les enfants Inuits d'abord

Le Principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants Inuit d'abord visent à combler les lacunes des enfants inuit et des Premières Nations admissibles au Canada en ce qui concerne l'accès aux produits, aux soutiens et aux services dont ils ont besoin. Les deux initiatives répondent aux besoins non satisfaits des enfants des Premières Nations et des Inuit, peu importe, où ils vivent au Canada, en fournissant du financement aux enfants admissibles pour qu'ils puissent accéder à un large éventail de services de santé, d'éducation et de services sociaux, ainsi qu'aux produits et aux aides dont ils ont besoin.

Ces initiatives visent à prendre en compte l'intérêt supérieur ainsi que les besoins et circonstances historiques, géographiques et culturelles des enfants des Premières Nations et des Inuit. Le principe de Jordan et les Enfants inuit d'abord financent un nombre important de demandes individuelles et de groupes dans les zones urbaines, ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur des réserves pour les enfants des Premières Nations, sur une large gamme de produits, de services et de soutiens demandés pour les enfants des Premières Nations et des Inuit.

Grâce au principe de Jordan, le gouvernement du Canada contribue à réduire les inégalités en finançant des services et des aides dans une optique d'égalité réelle, d'adaptation culturelle et de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Programme:** Principe de Jordan et l'initiative : Les enfants inuit d'abord
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - Ambition du CIC 10.4: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur de CIC 10.2.1: Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes
 - Cible du CMI/ODD 10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière



OBJECTIF 11: AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Contexte de la SFDD:

SAC s'engage à soutenir les communautés des Premières Nations fiables et durables grâce à des investissements dans le logement, les établissements d'enseignement, les infrastructures de santé, l'eau et les eaux usées, ainsi que d'autres infrastructures communautaires par le biais du Programme d'infrastructure communautaire, qui collabore étroitement avec des partenaires provinciaux, territoriaux, fédéraux et autochtones. Ce programme constitue un pilier essentiel pour offrir un financement à long terme, durable et prévisible pour soutenir les initiatives de logement.

En travaillant en collaboration avec ses partenaires, SAC contribue non seulement à atteindre l'objectif de réduction ou d'élimination des besoins en logement pour 530 000 ménages, mais veille également à ce que ces communautés aient accès à l'infrastructure vitale dont elles ont besoin, favorisant ainsi le bien-être général et la durabilité des peuples autochtones et des communautés nordiques à travers le Canada.

Thème: Logement abordable et itinérance

Cible: D'ici à 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion)

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes pour les communautés autochtones

Mesure ministérielle: Travailler pour assurer un financement durable, prévisible et à long terme pour soutenir le logement et les infrastructures connexes, tout en accélérant les efforts pour combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructures autochtones.

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Un montant de 281,5 millions de dollars est réparti entre 74 projets à l'échelle du pays visant la construction de plus de 3 800 unités de logement pour les peuples autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques. Ce financement a été fourni à Services aux Autochtones Canada dans le cadre du budget 2022 et a été distribué par Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHI), en appliquant son approche « Pour les Autochtones, par les Autochtones ». NICHI rassemble des organisations de logement, de lutte contre le sans-abrisme et de prestation de services liés au logement dirigées par des autochtones afin de fournir des solutions durables pour remédier à diverses insuffisances en matière de logement, y compris le sans-abrisme, pour les peuples autochtones vivant dans les zones urbaines, rurales et nordiques.

Cette allocation de financement immédiat se déroulera sur une voie distincte, mais parallèle au travail de co-développement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en faveur d'un environnement urbain, rural et nordique, ainsi qu'un centre de logements.

SAC collabore également avec des partenaires des Premières Nations afin de verser 533,3 millions de dollars sur sept ans (à compter de 2024 à 2025) pour répondre aux besoins en matière de logement des membres des Premières Nations vivant dans les zones urbaines, rurales et nordiques.

L'accès à des logements et à des infrastructures sûrs et adéquates est essentiel au développement de communautés autochtones plus saines et plus durables. SAC continuera à soutenir la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures dans les réserves, notamment en aidant les Premières Nations à éliminer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réserves. Le ministère continuera également à soutenir l'innovation et le renforcement des capacités dans les Premières Nations afin d'appuyer le transfert progressif de la prestation de services de logement et d'infrastructure, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Depuis 2016 et à compter du 31 mars 2025, 15,55 milliards de dollars de fonds ciblés ont été investis, soutenant 11 488 projets d'infrastructure dans les Premières Nations, y compris :

- 1 535 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ;
- la construction, la rénovation ou l'amélioration de 24 486 unités de logement ;
- 337 projets scolaires, dont 76 nouvelles écoles ;
- 708 projets de santé, dont la construction ou la rénovation de 104 établissements de santé ; et,
- 2 089 projets visant à soutenir d'autres infrastructures communautaires, allant des routes et des ponts à la protection contre les incendies, en passant par les installations culturelles et récréatives.

Un montant supplémentaire de 9,71 milliards de dollars de financement d'infrastructures ciblées sera investi à partir de 2024 à 2025.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**

- Ambition du CIC 11.1: Les Canadiens ont accès à des logements de qualité
- Cible du CIC 11.1: D'ici à 2028, réduire de 50% l'itinérance chronique par rapport à 2016
- Indicateur du CIC 11.1.1: Taux de croissance de l'itinérance chronique au Canada
- Cible du CMI/ODD 11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- Cible du CMI/ODD 11.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérables, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations

- **Point de départ:** 75% (2017 à 2018)
- **Cible:** 75% d'ici mars 2028^{xlii}



OBJECTIF 12: RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD:

SAC est responsable de biens immobiliers, de la location d'espaces dans des installations à travers le pays, de la gestion de flottes de véhicules, de l'entretien du matériel médical et scientifique, ainsi que de l'approvisionnement d'une large gamme de biens et de services afin de servir les Canadiens. SAC fournit également des services de gestion du matériel et d'écologisation du gouvernement à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada. En reconnaissance de l'importance des terres et des ressources naturelles du Canada pour les communautés autochtones, et conformément à la responsabilité du Ministère de mettre en œuvre la stratégie pour un gouvernement vert, SAC s'engage à montrer l'exemple en réduisant les déchets provenant des opérations ministérielles et en passant à des véhicules à zéro émission. Avec des opérations en cours dans des zones isolées à travers le pays, SAC est confronté à des défis uniques et donc à des opportunités intéressantes pour tester de nouvelles solutions de réacheminement des déchets dans des endroits sans services de recyclage, pour démontrer les performances et les capacités de nouveaux véhicules robustes zéro émission dans les zones isolées, et pour accélérer le déploiement de l'infrastructure de recharge des véhicules dans ou autour des communautés éloignées soutenues par le Ministère.

La mise en œuvre par SAC de la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la gestion du matériel rationalise le processus de réduction des déchets matériels, et le Ministère a élaboré des objectifs d'approvisionnement écologique pour atteindre les objectifs de réduction des déchets et d'achat de véhicules zéro émission mandaté par la Stratégie pour un gouvernement vert. SAC a commencé à déclarer volontairement les déchets de certaines installations opérationnelles du Ministère au cours de l'exercice 2022 à 2023, et le Ministère collabore avec Services publics et Approvisionnement Canada sur les questions de gestion des déchets dans les installations occupées par SAC partout au Canada.

Dans le passé, SAC a rencontré des difficultés lors du déploiement de véhicules zéro émission pour soutenir la prestation de programmes dans des zones éloignées/isolées avec des routes non pavées. Cependant, la disponibilité croissante de véhicules robustes zéro émission a permis au ministère de déployer beaucoup plus de nouveaux véhicules zéro émission depuis 2020. Au cours de l'exercice 2022 à 2023, SAC a centralisé la gestion du parc automobile du ministère et a conclu un examen complet de tous les véhicules routiers. SAC a également développé un arbre décisionnel pour guider les achats de flotte vers des véhicules hybrides et zéro émission pour un usage interne à partir de 2023 à 2024, et pilote la télématique des véhicules pour évaluer et optimiser l'utilisation des véhicules et évaluer le potentiel d'électrification de l'ensemble de la flotte. Les futurs efforts d'examen de la flotte et de réduction des émissions devraient se concentrer sur la plus petite flotte d'autres équipements mobiles de SAC, tels que les véhicules tout-terrain, les motoneiges et l'équipement d'entretien de la cour.

Thème : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90% (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministères)

Stratégie de mise en œuvre: Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement

Mesure ministérielle: Veiller à ce que les entrepreneurs généraux des projets de construction suivent et divulguent la quantité de déchets de construction et de démolition générés, ainsi que la quantité détournée de la mise en décharge

- **Programme:** Services internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Les actions qui réduisent la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les émissions de type 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des

matériaux. Le détournement des déchets des décharges réduit les émissions de gaz, de décharge et de transport. La récupération des matières via le recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matières vierges.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12: Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1: [Total des matières résiduelles récupérées par habitant](#)
 - Cible du CMI: 12.5: D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage en poids des déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement dans les bâtiments appartenant à l'État^{xliii}
 - **Point de départ:** 0% (2023 à 2024)
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2028^{xliiv}

Cible: Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre: Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral

Mesure ministérielle: Acheter des véhicules zéro émission pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations de flotte conventionnelles.

- **Programme:** Services internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** La stratégie annuelle d'achat de véhicules de SAC s'engage en faveur de la durabilité, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Chaque année, tous les nouveaux achats de véhicules légers du parc seront soit des véhicules zéro émission (VZE), soit des véhicules hybrides. Cet engagement fait partie de nos efforts plus larges visant à réduire considérablement les émissions de GES provenant de notre flotte de véhicules légers conventionnels. De plus, nous collaborons activement avec Ressources naturelles Canada pour réaliser une étude complète sur l'électrification de la flotte, qui jouera un rôle central dans l'avancement de nos initiatives de transport durable.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12.1: Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.1.1: Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission
 - Cible du CMI /ODD 12.1: Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage des achats annuels de véhicules neufs VZE ou hybrides
 - **Point de départ:** 60% (2023 à 2024)^{xlv}
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{xlvi}
- **Indicateur de rendement:** Variation en pourcentage des émissions de GES de portée 1 de la flotte conventionnelle, par rapport aux niveaux de l'exercice 2005 à 2006
 - **Point de départ:** 2,247 kilotonnes CO₂ (2005 à 2006)^{xlvii}

- **Cible:** Réduction de 42% d'ici mars 2027; 90% réduction d'ici 2050^{xlviii}

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Renforcer les critères d'achats écologiques

Mesure ministérielle: Veiller à ce que tous les spécialistes en l'approvisionnement et en gestion des matériaux soient formés en approvisionnement écologique (à l'image du cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique, ou l'équivalent) dans l'année suivant leur identification.

- **Programme:** Services Internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12.1: Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement
 - Cible du CMI/ODD 12.7: Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage des spécialistes en approvisionnement et en gestion des matériaux formés en approvisionnement écologique dans l'année suivant leur identification
 - **Point de départ:** 100% (2022 à 2023)
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{xlix}

Stratégie de mise en œuvre: Assainir les sites contaminés hautement prioritaires

Mesure ministérielle: Améliorer l'état environnemental des terres de réserve en réduisant la contamination grâce à l'assainissement et à la gestion des risques des sites contaminés.

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Le Programme des sites contaminés dans les réserves travaille directement avec les communautés des Premières Nations pour évaluer et assainir les sites contaminés pour lesquels une responsabilité de la Couronne a été établie et documentée. Le programme réduit les impacts environnementaux, rend des terres auparavant inutilisables et disponibles pour le développement communautaire ou économique et offre des avantages et des opportunités économiques aux Premières Nations.

L'assainissement et la gestion des risques des sites contaminés contribuent à la protection des sources d'eau en éliminant les voies de contamination des eaux souterraines qui pourraient avoir un impact sur les sources d'eau potable. Cela contribue à la gestion durable des terres et de l'environnement et protège la santé et la sécurité humaines.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12.1 Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement
 - Cible du CMI /ODD 12.4: D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- **Indicateur de rendement :** Pourcentage de sites contaminés à haut risque dans les réserves où des activités d'assainissement sont entreprises
 - **Point de départ :** 17,6% (2022 à 2023)ⁱ
 - **Cible :** 20% d'ici mars 2027ⁱⁱ
- **Indicateur de rendement :** Nombre de sites contaminés ayant complété des activités d'assainissement ou de gestion des risques
 - **Point de départ :** 0 (2020 à 2021)ⁱⁱⁱ
 - **Cible :** 60 d'ici mars 2030^{liii}

Stratégie de mise en œuvre: Investir dans le nettoyage, le déclasserment et la fermeture des infrastructures de gestion des déchets, des décharges et des décharges non réglementées

Mesure ministérielle: Aider les communautés des Premières Nations par le biais de l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations à entreprendre de nouvelles approches de réacheminement des déchets qui répondent aux besoins des communautés.

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Aidez les communautés des Premières Nations à nettoyer, déclasser et fermer les sites de déchets et les actifs existants permettent une gestion durable des terres et de l'environnement. Cela permet d'utiliser les terres pour de futurs systèmes de gestion des déchets solides ou d'autres utilisations des terres. Une meilleure gestion des déchets solides contribue à protéger l'environnement, à préserver la santé et la sécurité humaines et à améliorer la gestion des terres dans les communautés. L'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations aide les communautés à entreprendre de nouveaux programmes de réacheminement des déchets comme le recyclage et le compostage. Ces efforts réduisent la quantité de déchets mis en décharge, prolongeant ainsi la durée de vie de ces installations.

Bien que les communautés aient eu la possibilité d'accéder à l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations depuis 2016, il reste encore un défi important à relever pour amener certaines communautés à se conformer aux normes de gestion des déchets de municipalités comparables. L'accès à distance, l'élimination des déchets de qualité inférieure et le manque de services disponibles restent des défis auxquels les communautés sont confrontées. Aider les communautés des Premières Nations à nettoyer, mettre hors service et fermer les sites de déchets protège les ressources en eau communautaires de la contamination. Cela permet une gestion durable des terres et de l'environnement et garantit la santé et la sécurité des personnes.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12.1: Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1: Total des matières résiduelles récupérées par habitant

Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027 (Mise à jour avril 2026)

- Cible du CMI /ODD 12.5: D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- **Indicateur de rendement:** Nombre de décharges nettoyées, démantelées ou fermées
 - **Point de départ:** 17 (2022 à 2023)
 - **Cible:** 60 d'ici mars 2028^{liv}

Stratégie de mise en œuvre: Investir dans des programmes de gestion des déchets dans les réserves

Mesure ministérielle: Travailler avec les Premières Nations pour élaborer des approches de gestion des déchets solides qui répondent aux besoins individuels des communautés.

Les activités comprendront :

1. soutenir les programmes de recyclage, de compostage et de réacheminement des déchets dangereux
2. augmenter la sensibilisation des communautés

- **Programme:** Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Aider les communautés des Premières Nations à réduire les déchets par des activités d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Le financement aide les communautés à détourner divers flux (y compris le recyclage, les déchets ménagers dangereux, le compost, la ferraille, les déchets électroniques, etc.) et à utiliser une installation de traitement des déchets bien construite.

La gestion adéquate des déchets solides est définie comme la capacité d'une communauté des Premières Nations à détourner les déchets ménagers dangereux, à détourner d'autres flux de déchets (papier, plastique, pneus, électronique, etc.) et à s'assurer que tous les déchets résiduels restants sont éliminés dans une installation de traitement des déchets construite, gérée et entretenue de manière adéquate.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC 12.1: Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1: Total des matières résiduelles récupérées par habitant
 - Cible du CMI /ODD 12.5: D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- **Indicateur de rendement:** Nombre de communautés des Premières Nations dotées de programmes de réacheminement (p. ex., recyclage, compostage, réduction des déchets, etc.)
 - **Point de départ:** 36 (2022 à 2023)
 - **Cible:** 60 d'ici mars 2028^{lv}
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de communautés des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides
 - **Point de départ:** 23% (2022 à 2023)^{lvi}
 - **Cible:** 65% d'ici mars 2028^{lvii}



OBJECTIF 13: PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD:

SAC prend des mesures pour répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et à leurs impacts au moyen d'activités prévues par la stratégie pour un gouvernement vert et la stratégie de travail ministérielle sur le changement climatique. Ces activités comprennent la déclaration des émissions et de l'utilisation des ressources des installations opérationnelles ministérielles, l'élaboration de stratégies pour réduire les émissions, la garantie que les portefeuilles d'actifs ministériels demeurent résilients aux changements climatiques, ainsi que la mise en place de plans de gestion résistants au climat pour les programmes et services vulnérables. SAC a commencé à déclarer les émissions de 18 installations existantes dans une province pour l'exercice 2020 à 2021. Ce nombre est passé à 48 installations réparties dans trois provinces d'ici 2022 à 2023 grâce à l'identification des installations opérationnelles sous sa garde. La déclaration des émissions des installations par SAC fournit des informations essentielles nécessaires à la planification de la réduction des émissions et à l'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques.

Les changements climatiques sont une problématique mondiale qui engendre des risques climatiques directs et indirects, affectant les générations actuelles et futures. Les risques climatiques pour la santé humaine deviennent de plus en plus visibles à mesure que les événements météorologiques extrêmes, les incendies de forêt, les vecteurs de maladies et les vagues de chaleur se multiplient à travers le pays. SAC soutient les peuples autochtones dans de nombreux domaines liés à l'action climatique, notamment la transition vers les énergies propres et l'abandon du diesel, la construction d'infrastructures durables et résilientes, la fourniture de services pour la santé physique et mentale, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le soutien à la gestion des urgences, à la préparation et au rétablissement. Par exemple, le Programme d'adaptation aux changements climatiques et à la santé (CCHAP), qui est unique parmi les programmes d'adaptation, finance la recherche en santé et les mesures d'adaptation menées par les communautés, aidant les communautés des Premières Nations et des Inuits à identifier leurs zones de vulnérabilité et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation qui sont les plus importantes pour elles. En apportant un soutien financier, le CCHAP permet aux communautés des Premières Nations et des Inuits d'identifier, d'évaluer et de s'adapter efficacement aux risques sanitaires liés au changement climatique, en fonction des expressions individuelles de la santé et des systèmes de santé de chaque communauté ou région.

Thème: Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible: Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre: Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement

Mesure ministérielle: Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés à l'évaluation des impacts des changements climatiques, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur identification.

- **Programme:** Services Internes

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Le personnel formé peut identifier les risques pour la mise en œuvre des programmes essentiels et élaborer des réponses afin d'augmenter la résilience des opérations aux impacts des changements climatiques.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 13.3: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques
 - Indicateur du CIC 13.3.1: Proportion d'organisation municipale qui a pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel
 - Cible du CMI/ODD 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
 - Cible du CMI/ODD 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage d'employés concernés par la gestion des installations et des flottes conventionnelles formées à l'évaluation des impacts du changement climatique, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur identification.
 - **Point de départ:** 100% (2023 à 2024)
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{lviii}

Stratégie de mise en œuvre: Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres

Mesure ministérielle: Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des installations opérationnelles du ministère.

- **Programme:** Services Internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Les mesures visant à simplifier le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande d'énergie ou à passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone entraîneront des réductions des GES provenant des opérations immobilières
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre
 - Indicateur du CIC 13.1.1: Émissions de gaz à effet de serre
 - Cible du CMI/ODD 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- **Indicateur de rendement:** Variation en pourcentage des émissions de GES provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005 à 2006
 - **Point de départ:** 0,417 kt CO₂ (2005 à 2006)
 - **Cible:** réduction de 42% d'ici mars 2027; réduction de 90% d'ici 2050^{lix}

Cible: Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre: Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral

Mesure ministérielle: Évaluer le risque d'impacts des changements climatiques sur les actifs essentiels à la mission et, là où il existe des risques modérés à élevés, élaborer des plans pour réduire le risque.

- **Programme:** Services Internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** En évaluant les risques d'impacts des changements climatiques sur les actifs essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire les risques, le risque de perturbation de la prestation de services essentiels aux Canadiens est réduit.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 13.3: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques
 - Indicateur du CIC 13.3.1: Proportion d'organisation municipale qui a pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel
 - Cible du CMI/ODD 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
 - Cible du CMI/ODD 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
 - Cible du CMI/ODD 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage d'actifs essentiels à la mission pour lesquels le risque d'impact des changements climatiques est évalué
 - **Point de départ:** 0% (2022 à 2023)
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{lx}

Stratégie de mise en œuvre: Renforcer la programmation et les services grâce à une planification adaptée de la gestion des risques climatiques

Mesure ministérielle: Collaborer avec les programmes et services dans six domaines de service afin d'identifier, de hiérarchiser et de gérer de manière proactive les risques climatiques, en garantissant la résilience et la fourniture de services essentiels grâce à l'élaboration de plans d'action ciblés en matière de gestion des risques climatiques.

- **Programme:** Carrefour de la Politique Climatique de SAC
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** En collaborant avec les programmes vulnérables qui risquent d'être interrompus et en développant des options de gestion spécifiques aux programmes pour renforcer les opérations, le ministère sera mieux équipé pour assurer la livraison de services de haute qualité dans un contexte d'incertitude climatique croissante.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 13.3: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Cible du CMI/ODD 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
 - Cible du CMI/ODD 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- **Indicateur de rendement:** Nombre de plans d'action de gestion des risques climatiques élaborés et adaptés aux programmes et services vulnérables.

- **Point de départ:** 3 (2023 à 2024)
- **Cible:** 23 d'ici mars 2027^{lxii}

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe

Mesure ministérielle: Programme d'aide à la gestion des urgences collabore activement avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organisations tierces pour fournir des services d'aide d'urgence complets aux communautés des Premières Nations dans les réserves.

- **Programme:** Aide à la gestion des urgences
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Le PAGU est conçu pour s'adapter aux défis évolutifs résultant d'événements d'urgence, y compris ceux intensifiés par les changements climatiques. Le programme se veut flexible, sensible à la culture et adapté aux forces et coutumes uniques des communautés des Premières Nations. En reconnaissant et en répondant aux besoins uniques de ces communautés, le PAGU contribue à renforcer leur capacité à s'adapter et à faire face aux impacts des changements climatiques et des risques naturels.

Cela comprend l'offre de financement pour un large éventail d'activités, englobant des mesures d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement. La conception du programme est ancrée dans la flexibilité, la sensibilité culturelle et la réactivité aux exigences particulières des communautés des Premières Nations. Le PAGU fournit non seulement un soutien financier aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales impliquées dans la gestion des urgences dans les réserves, mais soutient également diverses initiatives telles que la formation, la planification d'urgence, l'évaluation des risques et la prévention des incendies. En outre, il joue un rôle crucial dans les efforts de réponse et de rétablissement face à diverses situations d'urgence, notamment les incendies de forêt, les inondations, les tempêtes et les tremblements de terre ainsi que les urgences en matière de santé publique. Cette approche globale permet non seulement aux communautés de répondre aux besoins d'urgence immédiats, mais leur permet également de « reconstruire en mieux » et de planifier de manière proactive l'atténuation des risques, garantissant ainsi un avenir plus résilient et durable.

L'indicateur de rendement « pourcentage de personnes évacuées qui sont retournées dans leur communauté dans les trois mois » vise à renforcer la résilience des Canadiens face aux effets des changements climatiques ainsi qu'à renforcer leur capacité d'adaptation aux dangers et aux catastrophes liés au climat. Cet indicateur reflète à la fois la rapidité et l'efficacité de la gestion des urgences grâce aux efforts d'intervention et de rétablissement. Un pourcentage plus élevé signifie que les mécanismes de réponse et de rétablissement de la communauté sont efficaces et bien préparés pour gérer les impacts des urgences liées au changement climatique. Cela démontre la résilience de la communauté, indiquant qu'elle dispose de mesures de préparation et d'atténuation résilientes et qu'elle dispose des ressources et des systèmes de soutien nécessaires pour un retour rapide et fluide. Un rétablissement rapide permet aux individus d'être rapatriés rapidement dans leurs communautés après une évacuation, ce qui contribue à leur résilience globale face aux défis des changements climatiques.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques
 - Cible du CMI /ODD 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027 (Mise à jour avril 2026)

- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de personnes évacuées qui sont retournées dans leur communauté dans les 3 mois
 - **Point de départ:** 82% (2022 à 2023)
 - **Cible:** 90% d'ici mars 2027^{lxii}

Stratégie de mise en œuvre: Autres

Mesure ministérielle: Investir dans des projets d'atténuation structurelle afin de protéger les communautés des Premières Nations contre les catastrophes naturelles.

- **Programme:** Infrastructures communautaires

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD: Par le biais du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, SAC soutient les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organisations autochtones dans leurs efforts pour mettre en œuvre des projets d'atténuation structurelle, qui réduiront les impacts des catastrophes naturelles et des conditions météorologiques extrêmes liées au climat sur les communautés des Premières Nations (par exemple, par la construction de digues). Grâce à ce financement, les communautés des Premières Nations peuvent supprimer, réduire ou éliminer les risques; séparer les risques en les éloignant des personnes et des biens; et modifier la conception et la construction des biens pour les rendre résistants aux risques potentiels.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
- **Indicateur de rendement:** Nombre de projets d'atténuation structurelle en cours et achevés
 - **Point de départ:** 45 (2018 à 2019)^{lxiii}
 - **Cible:** 200 d'ici mars 2028^{lxiv}

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada

Mesure ministérielle: Fournir du financement pour des projets communautaires dans les communautés des Premières Nations au sud du 60e parallèle et dans les communautés des Premières Nations et des Inuit du Nord. Le financement soutiendra l'élaboration de plans et d'actions d'adaptation qui identifient et priorisent les impacts des changements climatiques sur la santé.

- **Programme :** Santé publique et prévention des maladies
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:** Les services de santé publique environnementale soutiennent également l'ODD 13 – Action climatique via le programme de changement climatique et d'adaptation de la santé, conçu pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et à la santé en finançant les efforts déployés par les communautés des Premières Nations et des Inuit pour identifier et évaluer les effets du changement climatique sur la santé, y répondre et prendre des mesures pour les minimiser.
- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques
 - Cible du CMI /ODD 13.3.1 : Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel

- Cible du CMI /ODD 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
 - Ambition/Cible du CIC 13.2: Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques
 - Cible du CMI/ODD 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de communautés des Premières Nations et Inuit couvertes par des projets financés par l'adaptation en matière de santé aux changements climatiques
 - **Point de départ:** 43% (2023 à 2024)^{lxv}
 - **Cible:** 61% d'ici mars 2027^{lxvi}



OBJECTIF 16: PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Contexte de la SFDD:

Lorsque des effets négatifs potentiels sont identifiés, le processus d'examen environnemental garantit que les mesures d'atténuation appropriées et les meilleures pratiques de gestion sont envisagées afin d'éliminer ou de réduire les impacts sur les terres, les eaux et les communautés. Les programmes de développement économique communautaire et de communautés et environnement consultent et accommodent les peuples autochtones et tiennent compte des savoirs autochtones dans les processus d'évaluation d'impact et de réglementation énergétique.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre: Consulter, accommoder et engager les Peuples Autochtones de manière significative et tenir compte des savoirs autochtones dans les processus d'évaluation d'impact et de réglementation

Mesure ministérielle: En partenariat avec les communautés, examiner les projets proposés dans les réserves et contribuer, en tant qu'autorité fédérale, aux évaluations d'impact des projets désignés afin de s'assurer que les projets n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement ou sur la santé et les conditions sociales et économiques des peuples autochtones.

- **Programme:** Infrastructures communautaires, Communautés et environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD:**
Études d'impact de projets désignés: En fournissant des informations ou des connaissances spécialisées ou d'expert lié à son mandat, conformément aux exigences de *la loi sur les études d'impact*, SAC soutient l'évaluation des impacts sur la santé, les conditions sociales et économiques des peuples autochtones et l'évaluation des impacts sur les droits.

Examens environnementaux: L'examen des activités physiques et des travaux effectués sur les terres de réserve garantit que les exigences des lois environnementales sont respectées et répondent aux besoins des communautés. Lorsque des effets négatifs potentiels sont identifiés, le processus d'examen environnemental garantit que les mesures d'atténuation appropriées et les meilleures pratiques de gestion sont prises en compte afin d'éliminer ou de réduire les impacts sur les terres, les eaux et les communautés. La participation des communautés autochtones à ces processus soutient davantage cet objectif de manière significative.

- **Cibles ou ambitions pertinentes:**
 - Ambition/Cible du CIC 16.7: Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes
 - Indicateur du CIC 16.7.1: Proportion de la population ayant une grande confiance envers certaines institutions
 - Cible du CMI/ODD 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
 - Cible du CMI/ODD 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

- **Indicateur de rendement:** Pourcentage d'évaluations d'impact de projets désignés pour lesquelles SAC apporte sa contribution dans les délais établis
 - **Point de départ:** 100% (2019 à 2020)^{lxvii}
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{lxviii}

- **Indicateur de rendement:** Pourcentage de projets dans les réserves pour lesquels l'examen environnemental requis est terminé
 - **Point de départ:** 100% (2019 à 2020)^{lxix}
 - **Cible:** 100% d'ici mars 2027^{lxx}

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



OBJECTIF 17: RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte de la SFDD:

SAC soutient Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) en tant que responsable horizontal pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Ces efforts font progresser l'Agenda 2030 et le thème central de la des objectifs de développement durable et de la réconciliation. Ce travail soutient le plan d'action de *la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les initiatives suivantes illustrent comment la programmation de SAC soutient le Programme 2030 et les ODD, complétant les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues: Favoriser la collaboration

SAC soutient RCAANC dans son rôle de chef de file horizontal pour faire progresser l'Agenda 2030 et le thème central de la réconciliation des objectifs de développement durable en apportant sa contribution au rapport annuel du Canada sur les objectifs de développement durable.

SAC travaille en collaboration avec RCAANC sur des intérêts communs pour faire progresser la réconciliation et renouveler les relations avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes par l'intermédiaire de comités mixtes au niveau du directeur général, du sous-ministre adjoint et du sous-ministre. Les travaux des comités mixtes sont axés sur des domaines de politique et de programme qui se recoupent, notamment : combler le déficit d'infrastructure ; négocier et mettre en œuvre des accords régionaux en matière d'éducation ; s'occuper des soins de santé et du bien-être mental des communautés autochtones ; faire progresser la réconciliation économique avec les partenaires autochtones ; travailler avec les provinces et les territoires pour faire progresser la réconciliation ; et le plan d'action de *la loi sur la déclaration des Nations unies*.

- **Programme:** Tous
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées:**
 - Ambition du CIC: Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD
 - Indicateur du CIC 17.2.1: Soutien public total au développement durable
 - ODD 17: Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

Intégration du développement durable

Services aux Autochtones Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable par le biais de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (EESE). Une évaluation environnementale et économique stratégique (EESE), réalisée à l'aide de l'optique Climat, nature et économie, pour une proposition de politique, de plan ou de programme, inclut une analyse des impacts de la proposition donnée sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la Stratégie fédérale de développement durable.

Les résultats des évaluations de Services aux Autochtones Canada sont rendus publics lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EESE détaillée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les impacts sur la réalisation des objectifs et des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.



Ryan Bray / Parcs Canada

ⁱ Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 26,6 % (2020 à 2021) » à « 30 % (2015 à 2016) ».

ⁱⁱ Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « Diminution d'une année à l'autre » à « 26 % d'ici mars 2027 ».

ⁱⁱⁱ Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 95% (2021 à 2021) » à « 39% (2018 à 2019) ».

^{iv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 99 % annuellement » à « 99 % d'ici mars 2027 ».

^v Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% d'ici 2025 » à « 100% d'ici 2027 ».

^{vi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « au moins 30 000 par an » à « 30 000 d'ici mars 2027 ».

^{vii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 81 % en mars 2023 » à « 81 % (2022 à 2023) ».

^{viii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 95 % en 2029 » à « 81 % d'ici mars 2027 ». Sur la base du niveau de financement actuel, cette cible est conforme à l'engagement de maintenir les niveaux de service.

^{ix} Afin de rester à jour, cet indicateur de rendement a été mis à jour, passant de « Nombre de Premières Nations mettant en œuvre un modèle de transformation » à « Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif ».

^x Cette cible a été établie en mars 2023 afin de maintenir ou d'améliorer les résultats d'une année sur l'autre à compter de 2023 à 2024. Elle reflète directement les orientations et les commentaires des Premières Nations lors de l'élaboration conjointe de la transformation de l'éducation, qui ont affirmé que les Premières Nations sont les mieux placées pour définir et fixer les cibles et les échéanciers en matière de mesure du rendement scolaire. Les cadres de mesure du rendement définis par les Premières Nations constituent un pilier essentiel de l'élaboration des accords régionaux en matière d'éducation, y compris ceux qui ont été établis à ce jour et qui sont présentés dans le rapport présent sous l'indicateur de résultats ministériel « Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif ».

^{xi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « Premières Nations : entre 4 110 et 4 494 d'ici 2025, Inuits : 50 étudiants d'ici 2025 » à « Premières Nations : 4 110 d'ici 2027, Inuits : 50 d'ici 2027 ».

^{xii} SAC collabore activement avec ses partenaires de la Nation métisse concernant l'établissement des cibles. La date associée à l'atteinte de ces cibles correspond à la date à laquelle les résultats seront communiqués.

^{xiii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 164 (2022 à 2023) » à « 0 (2021 à 2022) ».

^{xiv} Cette cible a été créée afin de mesurer l'indicateur pendant la durée du financement triennal (de l'exercice 2021 à 2022 à l'exercice 2023 à 2024) accordé au Fonds pour l'entrepreneuriat pour les femmes autochtones.

^{xv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 310 femmes entrepreneurs autochtones ont reçu du financement du réseau de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement en 2020 à 2021. Cela inclut les entreprises détenues à 100 % et en partie par des femmes » à « 0 % (ou 310) (2020 à 2021) ».

^{xvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « augmentation de 50 % d'ici 2025 » à « 50 % (ou 465) d'ici 2025 ». Cette cible a été créée afin de mesurer l'indicateur pendant la durée du financement triennal (de l'exercice 2021 à 2022 à l'exercice 2023 à 2024) accordé au Fonds pour l'entrepreneuriat pour les femmes autochtones.

^{xvii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 17 % (2018) » à « 17 % (2018 à 2019) ».

^{xviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « diminution des résultats d'une année à l'autre » à « 16 % d'ici mars 2027 ».

^{xix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cet indicateur de rendement a été mis à jour, passant de « Pourcentage de demandes d'hébergement pour la nuit dans des refuges financés par le SAC par des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQI+ qui sont satisfaites » à « Pourcentage de demandes d'hébergement pour la nuit dans des refuges financés par Services aux Autochtones du Canada par des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQQA+ qui sont satisfaites ».

^{xx} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « Maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre » à « 100 % d'ici mars 2027 ».

^{xxi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cet objectif a été mis à jour, passant de « 90 % par an » à « 90 % d'ici mars 2026 ». Le programme prendra fin en mars 2026.

^{xxii} Avec l'approbation de la stratégie de mise en œuvre de SAC pour l'ACS Plus (anciennement objectif 1), les cibles associés à cet indicateur ont été modifiés afin de refléter la nouvelle étape de la mise en œuvre de l'ACS Plus par le ministère. Ils ont été mis à jour et ne sont plus « Finalisation du plan de mise en œuvre de la stratégie de l'ACS Plus adaptée à la culture, y compris le modèle logique et les indicateurs, d'ici le 31 mars 2025 » et « Aider les secteurs à appliquer l'ACS Plus adaptée à la culture en élaborant des conseils, des lignes directrices, des formations et d'autres ressources de l'ACS Plus spécifiques à SAC et à certaines fonctions (2025 et en cours) » à « Amélioration de la qualité de l'analyse GBA Plus menée dans tous les documents politiques, pour tous les domaines de service (à rendre compte de manière qualitative) » et « Application accrue de l'analyse GBA Plus dans les domaines fonctionnels pertinents (à rendre compte de manière qualitative) ».

^{xxiii} Afin de rester à jour, cet indicateur de rendement a été mis à jour, passant de « Pourcentage de systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui présentent une cote de risque faible » à « Pourcentage de systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves soutenus financièrement par Services aux Autochtones Canada qui présentent une cote de risque faible ».

^{xxiv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « au moins 70% d'ici 2026 » à « 70% d'ici mars 2029 ».

^{xxv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 97% des systèmes d'approvisionnement en eau des Premières Nations financés par SAC répondent aux normes de qualité bactériologique d'ici mars 2026 » à « 97% d'ici mars 2027 ».

^{xxvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% (2009) » à « 100% (2009 à 2010) ».

^{xxvii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% d'ici 2025 » à « 100% d'ici mars 2027 ».

^{xxviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour passant de « 0 (2021) » à « 0 (2021 à 2022) ».

^{xxix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 5 d'ici 2027 » à « 5 d'ici mars 2026 ». Le programme prendra fin en mars 2026.

^{xxx} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 69% d'ici 2026 » à « 55% d'ici mars 2027 ».

^{xxx} La mesure ministérielle « Faire progresser le développement d'énergies propres et renouvelables grâce à la collaboration avec Ressources naturelles Canada (RNCAN), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN), Infrastructure Canada, Environnement et Changement climatique Canada et le Conseil autochtone formé sous Wah-ila-toos. » a été retirée de la SMDD présent, car SAC ne rapporte pas les progrès réalisés dans le cadre de cette mesure.

^{xxxii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour passant de « 1 (2021) » à « 1 (2021 à 2022)».

^{xxxiii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 5 d'ici 2027 » à « 5 d'ici mars 2027 ».

^{xxxiv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour passant de « 32 (2020) » à « 32 (2020 à 2021)».

^{xxxv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 82 d'ici 2028 » à « 82 d'ici mars 2028 ».

^{xxxvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 1 000 chaque année » à « 1 000 d'ici mars 2027 ».

^{xxxvii} Afin de se aligner sur les normes de rapports publics, cet indicateur a été mis à jour, passant de « Pourcentage des contrats fédéraux attribués à des entreprises autochtones » à « Pourcentage de la valeur totale des contrats fédéraux attribués à des entreprises autochtones ».

^{xxxviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 5% par an d'ici 2026 » à « 5% d'ici mars 2027 ».

^{xxxix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 70 d'ici 2026 » à « 70 d'ici mars 2027 ».

^{xl} « Soins de longue durée et soins continus » a été retiré, car le financement pour cette initiative est arrivé à échéance.

^{xli} L'initiative prévue a été adaptée afin de refléter les nouveaux programmes et initiatives qui contribuent à l'atteinte de cet ODD et qui sont entrés en vigueur depuis l'élaboration de la SMDD.

^{xlii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 75% d'ici 2028 » à « 75% d'ici mars 2028 ».

^{xliiii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cet indicateur de rendement a été mis à jour, passant de « Pourcentage en poids des déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement dans les bâtiments appartenant à l'État

1. Masse des déchets de construction et de démolition générés durant l'année = [X] tonnes

2. Masse des déchets de construction et de démolition détournés durant l'année = [Y] tonnes

3. Pourcentage (%) de déchets de construction et de démolition détournés = [Y/X] % » à « Pourcentage en poids des déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement dans les bâtiments appartenant à l'État. »

^{xliv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « détourner chaque année au moins 90% en poids des déchets d'exploitation non dangereux des décharges d'ici 2030 » à « 100 % d'ici mars 2028 ».

^{xlv} Afin de se aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 0 % de VZE et 60 % d'hybrides ou d'hybrides rechargeables (2023 à 2024) » à « 60 % (2023 à 2024) ».

^{xlvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% des nouveaux véhicules légers achetés seront des VZE à partir de 2025 » à « 100% d'ici 2027 ».

^{xlvii} kt CO₂e = kilotonnes d'équivalent CO₂

^{xlviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « réduction de 40% d'ici 2025 et d'au moins 90% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050 » à « réduction de 42% d'ici 2027; 90% de réduction d'ici 2050 ».

^{xlix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion des matériaux reçoivent une formation dans l'année qui suit leur identification » à « 100% d'ici mars 2027 ».

^l Afin de se aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 18% » à « 17.6% ».

^{li} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « au moins 29% d'ici 2025 » à « 20% d'ici mars 2027 ».

^{lii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 0 (2020) » à « 0 (2020 à 2021) ».

^{liii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 25 sites d'ici 2025 (fin PASC phase IV) » à « 60 d'ici mars 2030 ».

^{liv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 60 d'ici 2028 » à « 60 d'ici mars 2028 ».

^{lv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 60 d'ici 2028 » à « 60 d'ici mars 2028 ».

^{lvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 40,5% (2022 à 2023) » à « 23% (2019 à 2020) ».

^{lvii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 65% d'ici 2028 » à « 65% d'ici mars 2028 ».

^{lviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% formés d'ici 2025 » à « 100% d'ici mars 2027 ».

^{lix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 40% de réduction d'ici 2025 et d'au moins 90% par rapport au niveau de 2005 d'ici 2050 » à « réduction de 42% d'ici mars 2027; réduction de 90% d'ici 2050 ».

- ^{lx} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 100% d'ici 2025 » à « 100% d'ici mars 2027 ».
- ^{lxi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 23 d'ici 2027 » à « 23 d'ici mars 2027 ».
- ^{lxii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été mise à jour, passant de « 95% chaque année » à « 90 % d'ici mars 2027 ».
- ^{lxiii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 45 (2018) » à « 45 (2018 à 2019) ».
- ^{lxiv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été révisée, passant de « 200 d'ici 2028 (cumulatif depuis 2016) » à « 200 d'ici mars 2028 ».
- ^{lxv} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 43% (2023) » à « 43% (2023 à 2024) ».
- ^{lxvi} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été révisée, passant de « 61% d'ici 2027 » à « 61% d'ici mars 2027 ».
- ^{lxvii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 100% (2019) » à « 100% (2019 à 2020) ».
- ^{lxviii} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été révisée, passant de « 100% chaque année » à « 100 % d'ici mars 2027 ».
- ^{lxix} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, ce point de départ a été mis à jour, passant de « 100% (2019) » à « 100% (2019 à 2020) ».
- ^{lxx} Afin de s'aligner sur les normes de rapports publics, cette cible a été révisée, passant de « 100% chaque année » à « 100 % d'ici mars 2027 ».